

ANDRÉ DUVAL O. P., *Lacordaire et Monseigneur de Quelen 1836-1838.: la "lettre sur le Saint-Siège" et la vocation dominicaine*, in «Archivum Fratrum Praedicatorum» (ISSN 0391-7320), 56, (1986), pp. 381-428.

Url: <https://heyjoe.fbk.eu/index.php/afp>

Questo articolo è stato digitalizzato della Biblioteca Fondazione Bruno Kessler, in collaborazione con l'Institutum Historicum Ordinis Praedicatorum all'interno del portale [HeyJoe](#) - *History, Religion and Philosophy Journals Online Access*. HeyJoe è un progetto di digitalizzazione di riviste storiche, delle discipline filosofico-religiose e affini per le quali non esiste una versione elettronica.

This article was digitized by the Bruno Kessler Foundation Library in collaboration with the Institutum Historicum Ordinis Praedicatorum as part of the [HeyJoe](#) portal - *History, Religion, and Philosophy Journals Online Access*. HeyJoe is a project dedicated to digitizing historical journals in the fields of philosophy, religion, and related disciplines for which no electronic version exists.



## Nota copyright

Tutto il materiale contenuto nel sito [HeyJoe](#), compreso il presente PDF, è rilasciato sotto licenza [Creative Commons](#) [Attribuzione-Non commerciale-Non opere derivate 4.0 Internazionale](#). Pertanto è possibile liberamente scaricare, stampare, fotocopiare e distribuire questo articolo e gli altri presenti nel sito, purché si attribuisca in maniera corretta la paternità dell'opera, non la si utilizzi per fini commerciali e non la si trasformi o modifichi.

## Copyright notice

All materials on the [HeyJoe](#) website, including the present PDF file, are made available under a [Creative Commons](#) [Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International License](#). You are free to download, print, copy, and share this file and any other on this website, as long as you give appropriate credit. You may not use this material for commercial purposes. If you remix, transform, or build upon the material, you may not distribute the modified material.



# LACORDAIRE ET MONSEIGNEUR DE QUELEN

1836-1838

## LA " LETTRE SUR LE SAINT-SIÈGE " ET LA VOCATION DOMINICAINE

PAR  
ANDRÉ DUVAL OP

Deux hommes dominent l'histoire conflictuelle de la carrière et de la vie intime de Lacordaire: son évêque, Monseigneur de Quelen († 1839), — son ancien disciple dominicain devenu maître de l'ordre, le P. A-V. Jandel. Deux supérieurs, qui l'ont admiré, voire aimé, mais auxquels il n'a jamais cessé de faire peur, et qui l'un comme l'autre l'ont inégalement soutenu. Du second, Lacordaire a renoncé à parler lorsque, à quelques semaines de sa mort, il dictait un récit de sa vie<sup>1</sup>. Par contre, en ce même récit la personnalité de l'archevêque de Paris est évoquée avec la sérénité d'une véritable « reconnaissance filiale »<sup>2</sup>. Ainsi le temps

---

<sup>1</sup> A la fin de septembre 1861, Ch. de Montalembert, venu à Sorèze visiter son ami gravement malade, le persuada de rédiger ses souvenirs. A ce récit autobiographique Lacordaire donna le titre de Notice sur le rétablissement en France de l'Ordre des frères prêcheurs. L'ouvrage, inachevé, fut publié par les soins de M o n t a l e m b e r t comme Le testament du P. Lacordaire, Paris, 1870. - Si Lacordaire s'arrêta de dicter le 24 octobre, ce ne fut certainement pas seulement en raison du déclin de ses forces. Les lettres qu'il continua de faire écrire les jours suivants, notamment la toute dernière adressée à Guizot le 2 novembre, montrent bien qu'il conservait encore ses capacités de pensée et d'expression. Si on regarde les titres prévus depuis le début pour les différents chapitres, on constate qu'il s'est arrêté au moment où il devrait aborder son chapitre XIII « Divisions au sein de la Province ». On pense alors à ce qu'il écrivait au P. Jandel deux ans plus tôt: « Si j'écris l'histoire de notre rétablissement, je n'aurai qu'un embarras, ce sera de vous couvrir sans être assuré de mensonge » (26 octobre 1859).

<sup>2</sup> L'expression est de Th. Foisset, mieux informé que tout autre sur l'histoire de ces difficiles relations, Vie du R. P. Lacordaire, Paris, 1870, I, p. 490. - Rédigeant cette biographie, Foisset s'était efforcé d'analyser, dans la personnalité et les comportements de l'archevêque, les signes et racines de cette différence de sensibilité politico-religieuse qui toujours le sépara de Lacordaire. Les critiques adressées par Montalembert à cette rédaction amenèrent Foisset à laisser de côté ce texte de 6 pages qui se serait inséré entre le 2<sup>ème</sup> alinéa de l'actuelle page 490.

a-t-il fait son oeuvre d'apaisement. En 1861 le conférencier de Notre-Dame ne veut plus se souvenir que de l'acte de confiance et de courage de celui qui, en l'invitant à prêcher dans la chaire de sa cathédrale en 1835, lui fit trouver le chemin de sa vocation de prédicateur; mais il ne dit mot du douloureux épisode qui le laissa pour des mois meurtri et désespéré lorsque, en janvier 1837, l'archevêque refusa la publication de la *Lettre sur le Saint-Siège* par laquelle l'ancien collaborateur de *L'Avenir* entendait se désolidariser publiquement une fois de plus de Lamennais. Cependant, c'est pour une bonne part dans le contexte de cette crise de confiance longtemps prolongée que l'idée de restauration dominicaine a fait son chemin dans la réflexion de Lacordaire. La découverte de quelques documents nouveaux invite à reconsidérer l'histoire de ces mois décisifs.

Les péripéties et le sens de ce conflit ont été remarquablement présentés dès 1870, pièces justificatives à l'appui, par l'incomparable biographe de Lacordaire, Théophile Foisset<sup>3</sup>. Bien que rédigés après la récupération aux Archives diocésaines de Paris de papiers de Quelen depuis longtemps dispersés, les travaux de R. Limouzin-Lamothe n'ont apporté sur cette affaire aucun élément nouveau, la documentation utilisée se réduisant presque exclusivement à celle dont avait disposé Foisset<sup>4</sup>. Ni Foisset, discret dans l'utilisation de la correspondance

---

Dans la suite de la présente étude, le nom de Foisset suffira pour les références aux deux volumes de cette biographie.

<sup>3</sup> Nécessairement tenu à la concision dans la rédaction de son ouvrage, Foisset ne pouvait citer intégralement toutes les pièces concernant cette affaire que pouvaient contenir les « portefeuilles » de Lacordaire dont il était devenu l'héritier (maintenant à la Bibl. municipale de Dijon, mss 1723-1726). Plusieurs lettres demeurées inédites sont publiées ci-après, Appendice II.

<sup>4</sup> R. L i m o u z i n - L a m o t h e, Monseigneur de Quelen archevêque de Paris. Paris, 2 vol., 1957, II, p. 240-243. Cet ouvrage met en œuvre une partie des archives privées de l'archevêque rachetées en 1936 par le cardinal Verdier chez un libraire de province. - Dans les *Etudes franciscaines*, juillet 1961, p. 82-105, R. L.-L. a rassemblé et développé ce qu'il avait écrit précédemment sur Lacordaire et Mgr de Quelen. Dans l'une et l'autre publication l'historien de l'archevêque n'apporte aucun élément nouveau. Il suit le récit de Foisset, en l'illustrant et le nuanciant par quelques références complémentaires à la correspondance Lacordaire-Swetchine publiée dès 1864 par Alfred de Falloux, donc bien connue de Foisset. R. L.-L. n'a d'ailleurs pas utilisé lui-même cette édition de Falloux; il se réfère exclusivement aux citations données par le baron E. S e i l l i è r e, *Le cœur et la raison de Madame Swetchine*, Paris, 1924. - R. L.-L. ne semble pas non plus avoir consulté les lettres inédites conservées à Dijon.

Lacordaire-Swetchine, plus discret encore pour celle de Lacordaire-Montalembert, ni R. Limouzin-Lamothe n'ont eu connaissance de la correspondance Lacordaire-Paul Chéruel, assez importante en l'occurrence. Ami commun de Lacordaire et de Mme Swetchine, et plus ou moins mêlé par celle-ci aux négociations avec l'archevêque, ce jeune homme de vingt-huit ans se trouve impliqué d'assez près dans toute l'affaire. C'est à lui finalement que Lacordaire fera parvenir, après neuf mois de sursis, un manuscrit retouché de la *Lettre sur le Saint-Siège*, avec instructions pour y effectuer d'ultimes corrections et en surveiller l'impression. Encore inédites, les lettres de Lacordaire à Chéruel des années 1836-1838 n'ont jamais été interrogées <sup>5</sup>.

Dans cette énumération de documents, une pièce maîtresse n'apparaît pas: le dossier conservé par Mgr de Quelen lui-même. Un tel dossier a existé pourtant, et il fut consulté à l'archevêché en 1883 ou 1884 par le P. Ceslas Bayonne (1832-1885), un des premiers dominicains à s'être préoccupés de recueillir et publier des inédits de Lacordaire <sup>6</sup>. Le P. Bayonne prit ainsi copie de plusieurs papiers et, avec quelques autres pièces repérées ailleurs, se constitua un dossier de travail sur les relations de Lacordaire avec l'archevêque à partir de novembre 1836. Totalement enseveli pendant près d'un siècle, ce « dossier Bayonne » m'est parvenu entre les mains à l'automne 1979 <sup>7</sup>. L'étonnant n'est pas que 24 docu-

<sup>5</sup> Avec le 2<sup>em</sup>e manuscrit de la *Lettre sur le Saint-Siège*, confié à cet ami en novembre 1837 en vue de l'impression, 96 lettres de Lacordaire adressées à Paul Chéruel (1809-1878) de 1834 à 1847, sont conservées aux Archives de l'Ordre, AGOP XIV, 532 et 533. — Sommairelement citées, mais pour une autre période, par M.-S. Gillet (*Le noviciat du Père Lacordaire d'après des lettres inédites, Année dominicaine*, 1939, p. 100-107), ces lettres ont été plus largement utilisées par Sr Nicole Broquaire dans un mémoire de thèse, *Lacordaire et Rome 1831-1841*, présenté à Rome en 1981 (Istituto universitario « Maria SS. assumta »); mais N. B. déclare elle-même (p. 101) laisser la *Lettre sur le Saint-Siège* en dehors des perspectives de son étude.

Rencontrant le nom de Chéruel dans la correspondance Lacordaire-Swetchine, le baron E. Seillière, (op. cit., p. 265) y a reconnu à tort « l'historien de marque » Pierre-Adolphe Chéruel (1809-1891).

<sup>6</sup> On doit au P. Bayonne la publication des Sermons, instructions et allocutions du R.P. H-D. Lacordaire; il signa la préface du 1<sup>er</sup> volume le 10 janvier 1884. Cf G. Ledos, *Morceaux choisis et bibliographie de Lacordaire*, Paris, s.d. [1921], n° 297.

<sup>7</sup> Le « dossier Bayonne » a été retrouvé en août 1979 dans les papiers du P. V-M. Bernadot, jamais inventoriés depuis son décès à Labastide-l'Évêque le 25 juin 1941. A la suite de quels voyages?

A la mort du P. Bayonne (9 déc. 1885), sa documentation Lacordaire fut pour

ments sur les vingt-huit transcrits fussent inédits en 1885, ou qu'ils le soient encore, mais bien qu'une bonne partie des originaux n'en aient pas encore été retrouvés en 1986! Faute d'avoir abouti dans mes démarches pour retrouver ces originaux, je prends le parti d'utiliser sans plus attendre cette documentation, dont la présente étude devrait manifester l'importance.

S'étendant de décembre 1836 au printemps de 1838, le temps des pénibles relations de Lacordaire avec de Quelen autour de la *Lettre sur le Saint-Siège* recouvre le temps de cette réflexion tourmentée qui conduit à la décision de rétablir en France l'ordre des frères prêcheurs. Les deux chemins s'entrecroisent, jalonnés par les mêmes documents. On ne saurait étudier la genèse du projet dominicain en l'isolant des péripéties du conflit à la fois affectif et idéologique avec l'archevêque de Paris, qui en est une des clés d'explication, tant le mirage d'une situation stable et incontestée de prédicateur à Paris a pu jusqu'au bout faire écran à la perspective hasardeuse et contraignante de la restauration dominicaine. L'élargissement de la documentation oblige donc à reprendre, au moins pour une part, la recherche pourtant très sérieusement conduite par H-D. Noble sur *La vocation dominicaine du P. Lacordaire* (Paris, 1914)<sup>8</sup>.

Il faut se résoudre cependant à mener séparément les deux analyses, — celle qui suit les parcours subtils de négociations que compliquent la lenteur des échanges de correspondance et l'action de plusieurs intermédiaires;

---

une part reprise par le P. Humbert Juveneton († 1905) qui, poursuivant la recherche, aboutit en 1886 à la publication du 3<sup>ème</sup> volume des Sermons, instructions et allocutions (cf G. L e d o s , op. cit., n. 297). — Cependant le dossier Quelen-Lacordaire resta entre les mains du P. Alvare Reynaud, suffisamment intime avec le P. Bayonne pour être chargé dans l'immédiat de rédiger sa notice nécrologique (Année dominicaine, janvier 1886, p. 10-16). Ne s'étant jamais séparé du document, le P. Reynaud devait mourir à Saint-Maximin le 25 sept. 1924. — Il revint alors au P. Bernadot, prieur du couvent royal, de s'occuper de ses affaires. Pris dans la masse des papiers ainsi récupérés, le dossier Quelen-Lacordaire accompagna désormais le Père Bernadot de Saint-Maximin à Juvisy, de Juvisy à Paris, de Paris à Labastide-l'Évêque (1940). Pour l'identification et la description du dossier Bayonne, cf. Appendice I.

<sup>8</sup> Comportant l'édition de documents nouveaux, l'ouvrage du P. Noble met à profit également la publication, toute récente alors, de lettres inédites de Lacordaire à M. de Quelen (cf. Revue Lacordaire, I, 1913, p. 374-399), appartenant à l'abbé V. Gellon. Après le décès du chanoine Gellon († Chambéry, 18 nov. 1941), que sont devenues, avec tous ses papiers, ces lettres autographes de Lacordaire? Ici encore, mes démarches de recherche ont été vaines.

— celle d'une pensée fermement tenue secrète pendant des mois en dépit de confidences et de considérations sur des projets d'avenir au travers desquelles se devine la complaisance pour un autre rêve...

La présente recherche comportera donc deux parties: 1<sup>o</sup> la rupture avec M. de Quelen après son refus d'une publication de la *Lettre sur le Saint-Siège*: 2<sup>o</sup> la vocation dominicaine. — La première partie impliquerait normalement une étude plus précise du contenu de l'ouvrage, ainsi que des expressions ayant pu susciter les réticences de l'archevêque de Paris, des variantes entre la rédaction de décembre 1836 et la publication de décembre 1837 — notamment la suppression d'une page concernant Lamennais —, de quelques corrections de dernière heure, etc.; il a semblé cependant qu'un tel travail pouvait plus aisément faire l'objet d'une étude séparée.

## I

## LA « LETTRE SUR LE SAINT-SIEGE » ET LA RUPTURE AVEC MGR DE QUELEN

Pour mettre un peu de clarté dans une histoire compliquée, — il importe de distinguer les étapes, d'établir avec netteté un certain nombre de données.

1<sup>o</sup> Lacordaire décide de lui-même de répliquer aux *Affaires de Rome* par une *Lettre sur le Saint-Siège*.

Il n'y a pas lieu de s'arrêter ici aux motifs mis en avant par Lacordaire pour justifier son initiative d'interrompre les conférences de Notre-Dame, contre le gré de l'archevêque, après la station du printemps 1836<sup>9</sup>. Retiré à Rome dès le milieu du mois de juin, son propos est de se donner un temps de recul et de réflexion. Peut-être les préventions contre lui en viendront-elles à s'apaiser peu à peu, tandis que les milieux romains, mis à même de le mieux connaître, pourraient devenir moins sensibles, en ce qui le concerne, aux rumeurs venues de France<sup>10</sup>? Lui-même en

<sup>9</sup> Cf. Noble, *La vocation...*, p. 1-11.

<sup>10</sup> En fait de rumeurs, il n'est pas indifférent de noter que lui-même n'attend pas plus de quinze jours pour répercuter à Mgr de Quelen ce qu'il a déjà pu recueillir à Rome, non des autorités, mais du « bruit général », qui n'est pas favorable à l'archevêque en raison de sa distance affichée à l'égard du « gouvernement établi », la monarchie orléaniste. « Il ne m'appartient pas de donner un conseil à mon évêque; mais je lui devais la connaissance de faits qui peuvent servir à l'éclairer sur sa situa-

tout cas cherchera à remédier aux insuffisances de sa formation, en consacrant sereinement son temps à l'étude... Il ne faudra pas trois mois avant qu'il ne se fasse une obligation de conscience de revenir sur le terrain où il a déjà combattu et où il craint de se retrouver compromis une fois encore, celui de l'opinion publique.

Dans les premiers jours d'août Lacordaire a déjà entendu dire que Lamennais serait en train de préparer l'impression d'« un ouvrage sanglant contre le Saint-Siège, à propos du voyage que nous avons fait ensemble à Rome, au commencement de 1832 »<sup>11</sup>; cependant il ne semble pas s'en inquiéter, jusqu'au jour où l'information lui en est confirmée par une lettre de Montalembert reçue le 12 septembre<sup>12</sup>. L'ancien co-rédacteur de *L'Avenir* serait même intervenu auprès de Lamennais pour le faire renoncer à ce projet; il faudrait sans doute que lui-même et Lacordaire se désolidarisent par un « désaveu public ». Du moins est-ce ainsi que Lacordaire un mois plus tard évoquera les propos de son ami<sup>13</sup>.

Cette fois en tout cas, la réaction est immédiate. Il va falloir agir.

« Notre devoir est clair [...] Il est certain [...] que le livre annoncé [...] présentera les faits sous un jour faux et odieux pour le Saint-Siège. A quel degré, nous l'ignorons. Mais, quand nous le saurons, il sera bien nécessaire que nous puissions nous en entretenir et prendre une détermination commune ».

Montalembert, qui s'est marié le 6 septembre, est en voyage et projette de venir assez prochainement à Rome. Mais quand exactement ? rien n'est encore précisé.

---

tion » (Lettre de Lacordaire à M. de Quelen, 27 juin 1836; *Revue Lacordaire*, 1913, p. 390).

<sup>11</sup> Lettre à Emmanuel Miller, 9 août 1836; *Revue des études grecques*, I, 1888, p. 227-229.

<sup>12</sup> Aucune allusion en effet dans les lettres aux plus intimes: à Montalembert, 15 août; à Mme Swetchine, 30 août, 3 et 8 sept., à Paul Chéruel, 3 sept. — La lettre de Montalembert arrivée le 12 sept. n'a pas été conservée; son existence est connue par la réponse, du lendemain.

<sup>13</sup> Lettre de Lacordaire à Mme Swetchine, 11 octobre 1836. — L'édition de la correspondance Lacordaire-Swetchine, publiée dès 1864 par Alfred de Falloux (cf. G. Ledos, op. cit., n° 241) a été plusieurs fois rééditée. Il y a des variantes d'une édition à l'autre; elles comptent toutes, par rapport aux textes originaux, des corrections ou des coupures. Les citations de la présente étude sont faites d'après des textes revus sur les originaux, Paris, B.N., non encore cotés.

Existe-t-il quelque autre trace de cette démarche préventive de Montalembert auprès de Lamennais? L'édition de la *Correspondance générale de Lamennais* n'a rien recueilli à ce sujet.

« [...] je te prie de ne pas prendre de résolutions à l'égard de ton séjour à Rome et du livre de M. de L.M. sans m'en avoir parlé »<sup>14</sup>.

Ainsi pour le moment Lacordaire ne veut pas agir seul. Mais déjà son esprit est en recherche d'un mode d'intervention...

Avec la lettre de Montalembert arrivée le 12 septembre il a reçu quatre exemplaires de l'*Histoire de sainte Elisabeth*, dont un à faire parvenir au pape. Le jour même ou le lendemain, il s'entretient de cette mission avec le chargé d'affaires de Belgique, devenu récemment son ami. « Plein de bontés et d'attentions » pour le prêtre français, M. Blondeel propose de lui ménager une audience de Mgr Capaccini, substitut à la Secrétairerie d'Etat, qui pourrait obtenir du pape un bref d'éloge en faveur du beau livre. Reçu en effet par le prélat dans les premiers jours d'octobre, Lacordaire ne peut s'empêcher de lui faire part de sa préoccupation, lui laissant entrevoir son intention de désavouer de quelque manière l'écrit annoncé de Lamennais<sup>15</sup>.

Au terme de la longue et chaleureuse lettre (22 octobre) qui accompagne l'envoi d'une copie du Bref pontifical bien obtenu, un P.-S. rappelle à Montalembert que l'objectif Lamennais n'est pas perdu de vue. « Le livre... n'a pas encore paru. Je pense comme toi qu'il faudra user d'une grande modération, et du reste il est impossible de savoir que faire avant de l'avoir lu »<sup>16</sup>.

« ... Impossible de *savoir que faire* avant de l'avoir lu ... ». Huit jours plus tôt Mme Swetchine était priée de lire le livre dès sa parution à Paris et « *me dire ce qu'il y aura à faire* »<sup>17</sup>.

En réalité, tandis que l'attente se prolonge, comment empêcher l'esprit de travailler, de caresser des projets ?

Le 12 ou le 13 novembre un important courrier de France arrive à Rome. Mme Swetchine (lettre du 31 octobre) y transmet quelques échos

<sup>14</sup> A Montalembert, 13 sept. 1836; lettre publiée dans *Revue Lacordaire*, 1913, p. 747-748.

<sup>15</sup> Dès le 13 septembre, Lacordaire informe Montalembert du projet d'audience (cf. note précédente); le Bref pontifical sera daté du 8 octobre. L'audience chez Mgr Capaccini est donc à situer entre le 14 septembre et le 7 octobre. Lacordaire n'en informera Mme Swetchine que dans une lettre du 15 novembre.

Quant aux liens d'amitié noués au mois d'août avec M. Blondeel, Lacordaire s'en réjouit volontiers auprès de ses correspondants: à Chérueil, 3 sept. et 13 oct.; à Montalembert, 13 sept.; à Mme Swetchine, 11 octobre; à Emmanuel Miller, 3 nov.

<sup>16</sup> Lettre inédite.

<sup>17</sup> Lettre du 11 octobre, c'est moi qui souligne.

sur le livre dont la parution est imminente. Le baron d'Eckstein, à qui Lamennais en a donné lecture, « y a retrouvé la même verve, la même audace, la même énergie que dans les *Paroles d'un croyant*. Toutes les idées, toutes les bases y sont attaquées ouvertement, et remises en question ». Quant aux journaux apportés par le même courrier, ils annoncent la sortie en librairie des *Affaires de Rome*. Une dizaine de lignes de la *Revue des deux mondes* considèrent comme « de la plus haute portée » les conclusions de l'ouvrage « sur les destinées futures de la Papauté. La prenant corps à corps et la plaçant face à face avec l'avenir, il cherche quel peut y être son rôle; et impérieusement entraîné par sa logique puissante, invincible, il n'en trouve aucun à lui assigner »<sup>18</sup>.

Puisque le livre attendu et redouté est maintenant accessible au public, du moins en France, ne devient-il pas urgent de déterminer une tactique de réponse? Certes, « je suis porté plus que personne à me taire, j'en sens le prix; mais le devoir avant tout » (à Paul Chéruef, 15 nov.). Ce devoir commence à se dessiner:

« [...] Il m'est venu à l'esprit d'écrire *aux jeunes gens des conférences de Notre-Dame* une lettre où, sans dire un mot de M. de La M[ennais] et de son livre, je leur parlerais de Rome spirituelle, j'expliquerais sa situation, sa conduite, sa force, et je tâcherais de prévenir le refroidissement que les attaques de M. de La M[ennais] pourront produire à l'égard du Saint-Siège dans beaucoup d'esprits. Il y a des choses neuves, curieuses et belles à dire [...] »<sup>19</sup>.

Une telle précision laisse à penser que ce projet se promène depuis quelque temps déjà dans la tête de Lacordaire. Celui-ci n'a-t-il pas été stimulé dans sa réflexion par les propos de son ami et informateur M. Blondeel sur le cheminement romain de ses ouvertures du mois précédent auprès de Mgr Capaccini. « Le cardinal Lambruschini en a été instruit et enchanté [...] probablement la chose est allée jusqu'au Pape ». En écrivant à Mme Swetchine le 11 octobre, Lacordaire n'avait rien dit de sa rencontre, toute récente encore, avec ce personnage influent de la Secrétairerie d'Etat; mais, lui en parler maintenant — au 15 novembre — c'est déjà parer aux conséquences possibles des démarches entreprises par son amie. Dans sa lettre du 31 octobre en effet, où elle ne cache pas sa crainte d'une initiative trop hâtive et insuffisamment

<sup>18</sup> *Revue des deux mondes*, 1<sup>er</sup> nov. 1836, p. 376.

<sup>19</sup> A Mme Swetchine, 15 novembre; Lacordaire s'exprime à peu près dans les mêmes termes, le même jour, dans une lettre à Chéruef.

pesée<sup>20</sup>, Mme Swetchine ne précise-t-elle pas avoir « déjà recueilli quelques voix sur l'attitude qu'il vous conviendrait de prendre, mais c'est surtout l'avis du patron que je veux vous transmettre, et je dois causer longuement avec lui sur ce sujet ».

« L'avis du patron », une telle formule est frappante sous la plume d'une si habile négociatrice! Voici donc introduite l'autorité de l'archevêque de Paris dans un débat intérieur dont elle était jusque-là, semble-t-il, totalement absente.

Au début de son séjour romain Lacordaire n'avait pas craint de se faire écho auprès de son évêque de propos plutôt défavorables entendus à son sujet<sup>21</sup>. D'attendre ensuite assez longtemps une réponse avait pu lui faire craindre que le prélat n'en prît quelque ombrage<sup>22</sup>. Heureux au contraire des encouragements personnels apportés par cette lettre « on ne peut plus aimable et cordiale » du 9 août que de Quelen terminait en l'assurant de son « bien tendre attachement », Lacordaire n'aurait-il pas trop vite oublié la fermeté avec laquelle l'archevêque, « affligé sans être étonné » des rumeurs romaines, avait déclaré ne pas être prêt à modifier son attitude<sup>23</sup>.

Voici donc que se profile à l'horizon la possibilité d'un nouvel affrontement entre deux hommes que l'affection unit, mais que la sensibilité politico-religieuse sépare. Faisant valoir à Mme Swetchine, peut-être en forçant déjà quelque peu la note, quelle écoute a pu trouver à Rome le simple énoncé d'une intention encore vague, Lacordaire s'engage dans un subtil jeu tactique d'une autorité contre l'autre, dont il sera finalement victime.

« Je suis libre, car je n'ai pris aucun engagement », continue-t-il dans cette lettre du 15 novembre à son amie de Paris. Et c'est vrai. C'est bien pourquoi tout candidement il sollicite encore avis et « réponse courrier par courrier ». « Parlez donc et décidez [...] Je voudrais que

---

<sup>20</sup> « Dans cette circonstance, tout ce qui ne serait pas absolument nécessaire, serait nuisible; c'est surtout en pensant à vous que je m'en suis convaincue ».

<sup>21</sup> Lettre à M. de Quelen, 27 juin 1836, citée supra note 10.

<sup>22</sup> Cf. Lettre à Mme Swetchine, 30 août 1836 « [...] Savez-vous si M. l'archevêque a reçu une lettre que je lui ai adressée et s'il en est mécontent. C'était à propos de sa position ici qui est mauvaise [...] ». — Les trois derniers mots « qui est mauvaise » ont été omis dans l'édition de Falloux.

<sup>23</sup> Voir, en appendice II 1<sup>o</sup>, infra, p. 420, le texte intégral de cette lettre que Foisset ne cite que partiellement (I, p. 373-375). Lacordaire exprime sa satisfaction de cette lettre « on ne peut plus meilleure » en écrivant le 3 sept. à Mme Swetchine, à Chérueil, et le 20 sept. à Th. Foisset.

ma décision fût prise avant le 10 décembre. Je compte sur votre activité ». En réalité, en cette affaire comme en quelques autres, quand Lacordaire demande conseil, ce n'est plus pour débattre entre plusieurs voies possibles; il n'attend pas autre chose que confortation pour une décision déjà arrêtée.

A Paris, Mme Swetchine n'a pas tardé à accomplir auprès de Mgr de Quelen la démarche annoncée dans sa lettre du 31 octobre. Dès le 2 novembre en effet elle est à même de rendre compte de cette « consultation ». Malheureusement la lettre est absente de l'édition et des papiers de Falloux. La substance n'en est connue, du moins en ce qui concerne l'avis de l'archevêque, que par un rappel de Mme Swetchine dans une correspondance ultérieure (26 nov.): « La solution vous renvoyait devant les autorités locales, seules juges, selon le patron, de l'opportunité d'une démarche dont l'intention est si droite, si dévouée, et si généreuse ».

Peut-être le sentiment de l'évêque, tel que le rapportait sans doute plus au long la lettre du 2 novembre, tendait-il en réalité à retenir Lacordaire plutôt qu'à le pousser en avant; l'invitation de recourir au jugement des autorités locales ne procédait-elle pas d'un pressentiment que de ce côté-là aussi il fallait s'attendre à rencontrer la plus grande réserve. Mais ce n'est pas ainsi que Lacordaire, le 17 ou le 18 novembre, reçoit le conseil; il l'accueille au contraire comme un encouragement à poursuivre dans le sens où il s'est déjà engagé.

« Aussitôt que j'aurai lu le livre, ou appris quelque chose d'important, je te l'écrirai », venait-il de promettre à Montalembert (15 nov.). C'est bien le cas; il reprend immédiatement la plume.

Cette longue lettre du 19 novembre est significative, peut-être autant par le non-dit que par son contenu positif. « Je te prie [...] de ne pas prendre de résolutions à l'égard [...] du livre de M. de La Mennais sans m'en avoir parlé ». Cette consigne que Lacordaire donnait deux mois plus tôt (13 septembre) à son ami, il ne l'a que médiocrement respectée lui-même. S'il n'a pas encore pris de résolutions, il est sur le point de le faire. Il a parlé ou écrit à tel ou tel des projets qui courent dans sa tête, mais à Montalembert il n'en a pratiquement encore rien dit<sup>24</sup>! Résumant maintenant le peu qu'il sait des *Affaires de Rome* à partir des articles de *L'Univers* ou de *La Gazette*, il poursuit:

« Bref[...] le Saint-Siège est uniquement attaqué et outragé dans ce livre à propos d'un voyage qui nous est commun avec l'auteur,

<sup>24</sup> Dans ses lettres du 22 octobre, 8 novembre, 15 novembre.

par suite d'opinions que nous avons partagées autrefois, et nos noms sont mêlés encore, à travers ces injures, au nom de leur auteur. Je ne crois pas que nous puissions nous taire: mais que dire, et sous quelle forme? J'avais prié Mme Swetchine de consulter à ce sujet M. l'archevêque de Paris. Il en a raisonné près d'une heure avec elle, et il pense que je dois parvenir au St Père afin de savoir de lui s'il désire que nous parlions ou que nous nous taisions, et supposé qu'il agrée un acte de notre part, quelle doit être sa forme. De cette manière nous serons sûrs de ne pas suivre un zèle inconsidéré, et notre silence même, s'il est préféré, sera à l'abri de tout reproche dans le présent et dans l'avenir ».

Curieuse manière de présenter les choses! Priant Mme Swetchine, dès le 11 octobre, « de me dire ce qu'il faut faire », Lacordaire ne lui a ni demandé ni suggéré de consulter M. de Quelen; c'est elle qui a pris l'initiative de solliciter « l'avis du patron ». D'autre part, renvoyer aux « autorités locales », était-ce nécessairement inviter à s'adresser directement au pape? Enfin, pourquoi évoquer encore l'hypothèse d'une prise de position commune des deux anciens de *L'Avenir*, alors que déjà s'ébauche ce projet tout à fait personnel d'une lettre aux jeunes gens de Notre-Dame, dont il vient de confier l'idée à Mme Swetchine et à Chéruel mais sans en rien dire à Montalembert auquel pourtant il écrivait le même jour? Décidé maintenant à soumettre explicitement ce projet à une autorité romaine, Lacordaire se doit de préparer Montalembert à accueillir cette « résolution », toute autre que celle qu'ils avaient pu envisager l'un et l'autre il y a plusieurs semaines. Je ne ferai de démarche auprès du Saint-Père, continue-t-il donc,

« qu'en mon nom personnel, tout en mentionnant tes bonnes intentions, parce que je ne veux pas aller au delà de ta pensée, ni t'engager. Je suis *prêtre*, et *à Rome*; ce sont deux circonstances qui me mettent à part; je puis avoir à faire plus que toi. Aussitôt que je connaîtrai les vœux du Pape, je t'en instruirai, et te communiquerai mes résolutions. Ce sera à toi de voir, cher ami, dans ton cœur et dans ta piété pour l'Eglise, jusqu'à quel point tu dois t'unir à moi, si nous devons agir ensemble ou séparément [...] ».

Quant à la démarche en question, Lacordaire déclare attendre pour l'entreprendre jusqu'au « courrier de lundi ». Que pourrait donc apporter ce courrier du 21 novembre? — Ou une réponse de Montalembert, qui à cette date n'aura pas encore reçu cette lettre qui lui est adressée le samedi 19? Peut-être un exemplaire des *Affaires de Rome*, qu'il faudrait enfin pouvoir lire? — C'est tout, semble-t-il. En cette indication du

21 novembre ne faut-il pas voir tout simplement le délai que Lacordaire, dans sa relative impatience, s'est fixé à lui-même ?

Une fois encore les bons services de M. Blondeel auprès de la Secrétairerie d'Etat s'avèrent efficaces. Mgr Capaccini se déclare prêt à accueillir une lettre de Lacordaire; elle lui est adressée le 22 novembre <sup>25</sup>.

Excellence,

Mr l'abbé de la Mennais vient de publier sous le titre d'*Affaires de Rome* le jugement qu'il porte dans des affaires où j'ai moi-même été mêlé. Ce jugement est une condamnation. M. de la Mennais pense que le St Siège a trahi sa mission, qu'il a sacrifié la vérité à de vils intérêts, que l'esprit du Christianisme ne vit plus en lui, et que désormais il faut en chercher ailleurs, dans le genre humain lui-même, la saine interprétation. Je n'ai pas besoin de vous dire, Excellence, de quelle douleur m'a pénétré cette publication de la part d'un homme avec qui, dans d'autres temps, j'avais voulu combattre pour la foi jusqu'au dernier jour de ma vie. Ces temps, c'est vrai, sont déjà loin; les actes et les années avaient mis entre nous une triste séparation. Mais je désirais qu'au lieu de l'accroître, il plût à Dieu de ramener dans une âme autrefois si éclairée l'ancienne onction de la grâce et de la vérité.

Il n'en est pas ainsi, et je me vois dans la douloureuse obligation de mettre encore une fois la main sur ces vieilles blessures. Car comment me taire sur des outrages faits au Siège apostolique à l'occasion de choses où j'ai eu part ? Comment donner le poids de mon silence à une fausse appréciation de faits dont j'ai été plus que témoin, et auxquels je dois éternellement justice ? Comment laisser aller à l'histoire sans le désavouer un récit où mon nom se trouve et que je crois contraire à la vérité ?

Toutefois dans une affaire qui touche de si près à l'honneur du St Siège je dois craindre jusqu'à mon dévouement, et puisque la Providence m'amenant une seconde fois au tombeau des Saints Apôtres, m'a donné la facilité de recourir à la source même de la lumière, je désire avant de faire usage de mon obéissance, la mettre aux pieds du Père commun des fidèles et attendre humblement qu'il daigne lui donner une direction. Je me tairai ou je parlerai à son gré, selon qu'il estimera la réclamation opportune, ou le silence plus digne, sûr, quoi que je fasse, de concilier ensemble, avec la grâce de Dieu, le respect que je dois à mes souvenirs et la fermeté

<sup>25</sup> L'existence de cette lettre était connue mais non le texte, que Lacordaire recopia à l'intérieur de sa lettre du 26 novembre à M. de Quelen (pièce n° 1 du Dossier Bayonne); cf. appendice II 2°, p. 421.

que je dois à l'Église. Telles sont, Excellence, les intentions que je confie par choix à votre haute intervention et dont je vous prie de déposer l'hommage aux pieds de Sa Sainteté.

Si ensuite il m'est permis de prévoir le cas où le Souverain Pontife approuverait une démonstration de ma part, je désire être édifié sur la forme qui paraîtrait la plus convenable. Le St Père agréerait-il que je lui écrivisse une lettre particulière, mais susceptible d'être rendue publique? Ou bien préférerait-il que sans attaquer directement l'écrit de Mr de la Mennais j'en fisse une autre qui présentât les actes et la situation du St Siège sous leur véritable jour, et fût propre à affermir en France le respect et l'amour de Rome, au moins dans un certain nombre d'esprits, trop sensibles au talent d'un homme qui l'avait d'abord si bien employé. J'aurais peine sans doute à sortir si vite du repos studieux que je m'étais fait, j'y attachais un grand prix, mais la gloire d'obéir aux ordres ou aux vœux de successeur de St Pierre me rendra facile ce qui m'eût d'ailleurs coûté.

J'ai l'honneur d'être, etc.

P-S. J'ajoute que sans avoir mission de parler au nom de M. le Comte de Montalembert, actuellement à Venise, je suis certain, dans cette circonstance, de son aide et de son concours.

Que faire en attendant le résultat de cette démarche? — N'ayant toujours pas reçu l'exemplaire des *Affaires de Rome* que Mme Swetchine lui a envoyé par la poste le 2 novembre, Lacordaire se fait prêter le volume par le P. Rozaven, jésuite, et le lit entre le 23 et le 25 novembre. Le choc d'une telle lecture ne peut qu'affermir ses intentions.

« Enfin, mon très cher ami, écrit-il à Montalembert le 26 novembre, j'ai lu ce livre. Tout préparé que je fusse à une impression triste et douloureuse, j'avoue que mon attente a été surpassée<sup>26</sup>.

---

<sup>26</sup> Dans sa lettre du même jour à Mme Swetchine, Lacordaire manifeste ses réactions avec beaucoup plus d'émotion et d'indignation que dans la lettre à Montalembert. A. de Falloux a été choqué de certaines expressions au point d'expurger quelque peu les dernières lignes du texte autographe. Le texte restitué se lit ainsi: « Si l'Église de Dieu avait été outragée dans sa gloire humaine ou dans sa gloire divine, au temps du moyen âge ou au temps des martyrs, ce ne serait rien pour ainsi parler; mais elle a été outragée au temps où la compassion même peut entrer dans le cœur de ses ennemis. Il s'est trouvé parmi les ennemis tel qui lui a jeté une chemise pour se couvrir un peu. Et un de ses fils, un de ses fils de prédilection, un homme qu'elle avait comblé de gloire, une âme sortie de ses entrailles, un chrétien lui a ôté cette chemise mal lavée qui couvrait à demi sa nudité. Je vous dis ce que j'éprouve. J'aimerais mieux être Cham. Je suis sans fiel toujours et j'ai perdu l'irritation que

Imagine-toi tout ce qui pouvait être dit de plus insidieux et de plus hostile contre le St Siège sous tous les rapports, une amertume concentrée, des traits à la Parthe, une sorte de mépris lourd et continu qui filtre dans l'âme du lecteur comme un poison, et puis par-dessus tout une renonciation claire, solennelle à l'Eglise catholique, pour s'attacher à je ne sais quel développement futur du christianisme. Quant à l'argumentation contre Rome, à ce qu'on pourrait appeler la théologie du livre, elle se réduit à soutenir, dans quelques pages, qu'en vertu des Encycliques, du Bref aux polonais, d'une lettre du cardinal Pacca, le Saint-Siège a fait dogmatiquement alliance avec le pouvoir absolu, d'où il suit qu'il est dogmatiquement en contradiction avec l'avenir des peuples [...] ».

Après description de la composition de l'ouvrage et une assez longue citation, Lacordaire met Montalembert au courant de la démarche auprès de Mgr Capaccini, lui cite évidemment le P.-S. qui le concerne, et lui parle enfin de la proposition discrètement faite au Saint-Père, du type d'*écrit* auquel il pense en fait depuis quelque temps déjà. Ce serait « une *Lettre sur le Saint-Siège* à mes jeunes gens de Notre-Dame ». Ainsi le projet a-t-il maintenant son titre définitif.

On savait déjà, grâce à la publication d'A. de Falloux, que le même jour Lacordaire avait envoyé à Mme Swetchine une lettre destinée à M. de Quelen; mais on en ignorait la teneur, que nous livre la copie du dossier Bayonne<sup>27</sup>. Remerciant l'archevêque de « l'avis plein de sollicitude » que Mme Swetchine lui a transmis et « après avoir pris quelques jours pour y penser, non moins que pour consulter mon confesseur », Lacordaire s'est « décidé à le suivre de point en point ». Oubliant de rappeler qu'avant d'avoir reçu le moindre conseil de l'archevêque il avait déjà rencontré une fois Mgr Capaccini, il explique comment par l'intermédiaire de M. Blondeel il a pu adresser au prélat une lettre dont il communique intégralement le texte<sup>28</sup>. « Je serai heureux, Monseigneur, si vous trouvez dans cette lettre ce que votre coeur attendait du mien. Mon désir a été du moins de se conformer aux sentiments du vôtre [...] ».

---

j'avais contre ce pauvre homme, à cause du mal que j'ai souffert à son sujet; je suis calme pour lui comme pour l'homme le plus inconnu, mais si j'avais fait cela, ce qu'il a fait, je croirais avoir ôté sa chemise à ma mère pour essuyer mon assiette dans une débauche [...] ».

<sup>27</sup> Edition de cette lettre, Appendice II 2<sup>o</sup>, p. 421.

<sup>28</sup> Lettre du 22 novembre, reproduite supra p. 392-3.

Promettant à l'archevêque de lui communiquer les « résolutions » qu'il aurait éventuellement à prendre, il est plus explicite auprès de Mme Swetchine, informée du projet depuis dix jours. « Ne pensez-vous pas qu'une lettre à mes jeunes gens de Notre-Dame est la forme la plus simple à suivre [...] En moins de deux mois, j'aurais fini [...] Donnez-moi hypothétiquement votre avis là dessus [...] ».

« Donnez-moi hypothétiquement votre avis ». Demande totalement inutile, car Lacordaire n'ignore pas qu'il lui faut attendre trois semaines pour recevoir l'avis demandé<sup>29</sup>. Mais peut-être se persuade-t-il tout naïvement qu'il prend conseil !

Sur place, à Rome, la démarche engagée ne traîne pas. « Je le reconnais bien là », a dit Grégoire XVI de l'abbé Lacordaire au vu de la lettre du 22 à Mgr Capaccini. Il ne saurait être question cependant de donner publiquement quelque caution à un geste de Lacordaire: le cardinal Lambruschini le lui notifie en le recevant en audience le 29 novembre. Le Saint-Père

« pense qu'il vaut mieux le laisser tout à fait en dehors, qu'il n'exige rien de moi, et que ce que je ferai doit être un mouvement tout spontané de ma foi. Je n'aurai donc pas à lui écrire ni à faire aucun acte officiel; il agréé seulement que je défende le Saint-Siège selon mon bon plaisir et l'entraînement de mon cœur »<sup>30</sup>.

La conversation avec le cardinal a cependant poussé les choses un peu plus loin. « Nous nous sommes arrêtés à un projet de lettre sur le Saint-Siège, adressée aux jeunes gens des conférences de Notre-Dame »<sup>31</sup>. Si l'écrit en question ne doit engager que son auteur, l'expression « projet de lettre » ne signifie-t-elle pas que le texte en sera soumis officiellement au cardinal avant toute autre communication ?

Un calendrier est d'emblée prévu pour le déroulement de l'opération. La rédaction de la Lettre devrait être achevée le 31 janvier; envoyé

<sup>29</sup> Cf. Lacordaire à Chéruel, 15 nov. 1836: « Je crois que ce qu'il y a de mieux pour notre correspondance est que réciproquement nous répondions sans délai à nos lettres. Elles mettent douze jours pour faire le trajet; nous pouvons donc tous les vingt-cinq ou vingt-six jours avoir une réponse l'un de l'autre, *sans que les lettres se croisent et s'attendent* ». C'est moi qui souligne la dernière incise. Il n'en va pas ainsi dans la correspondance avec Mme Swetchine, dont Lacordaire n'attend jamais les réponses pour aller de l'avant.

<sup>30</sup> A Mme Swetchine, 29 novembre; Lacordaire écrit le même jour à peu près dans les mêmes termes à Montalembert et à Paul Chéruel.

<sup>31</sup> A Montalembert, 29 nov. 1836.

immédiatement à Paris, le manuscrit y arrivera aux alentours du 15 février; ainsi le livre pourrait-il sortir en librairie le 15 mars.

C'est donc bien à Lacordaire seul que revient l'initiative de la *Lettre sur le Saint-Siège*, — mais la décision n'a pas été inconsidérée, tant s'en faut. Il a tourné et retourné le projet dans son esprit; il en a parlé au P. de Villefort, jésuite, son confesseur. Il ne s'engage dans cette nouvelle action publique qu'avec la conviction de l'agrément de ses supérieurs dans l'Eglise, aussi bien à Paris qu'à Rome. Mais, en ce qui concerne Paris, il se fait illusion; la persistance dans cette erreur, et en même temps sa loyauté, lui seront néfastes.

2<sup>o</sup> Rédigée en quinze jours, la *Lettre sur le Saint-Siège* est communiquée dans les milieux romains et, à la fin de décembre, envoyée en France pour l'impression.

« Une fois la chose décidée, vous irez vite en besogne, il n'y a pas à craindre que vous arriviez trop tard ». Cette réflexion de Mme Swetchine (lettre du 26 novembre), que Lacordaire ne connaît pas encore au moment où il se met au travail, vient d'une personne bien au fait de ses capacités de création littéraire. La *Lettre sur le Saint-Siège* est écrite en quinze jours en effet. Dès le 15 décembre, il est prévu que le manuscrit partira pour Paris « sous le couvert de l'ambassade, par le premier bateau à vapeur de Civita-Vecchia »<sup>32</sup>. Il reviendra à Mme Swetchine et à Paul Chéruel d'en organiser ensemble l'impression, la correction des épreuves, la première diffusion auprès des amis, etc.

Lacordaire est-il pour autant au terme de ses préoccupations? Rien n'est moins sûr. Un courrier reçu de Mme Swetchine (lettre du 26 nov.) pendant qu'il rédigeait son ouvrage aura pu l'inquiéter quelque peu. Son amie n'y évoquait-elle pas en effet une intervention possible de l'archevêque et de l'internonce. « Si quelque inconvénient majeur se liait à l'initiative que votre dévouement serait disposé à prendre, ils seraient tous deux admirablement placés pour le reconnaître »<sup>33</sup>. Lacordaire n'est certainement pas encore en paix lorsqu'il écrit à Paul Chéruel le 15 décembre: « J'ai suivi la voie de l'obéissance, et par conséquent mon coeur doit être tranquille, quel que soit le résultat ». De quel « résultat » peut-il s'agir, capable éventuellement de troubler le

<sup>32</sup> Lettre à Mme Swetchine, 15 décembre; cf. aussi lettre à Paul Chéruel, du même jour.

<sup>33</sup> Mme Swetchine à Lacordaire, 26 novembre.

coeur ? Du succès futur de la brochure auprès de l'opinion ? Non ; mais tout simplement, dans l'immédiat, de sa publication. En ce cas, où peut se dresser l'obstacle ? A Rome ? Ou plutôt à Paris ? N'y a-t-il pas à craindre encore quelque réaction défavorable de l'archevêque ? N'est-ce pas là l'arrière-pensée de Lacordaire lorsque le même jour il déclare plus explicitement à Mme Swetchine :

« Dans trois jours, Mgr Capaccini aura mon manuscrit, et vous sentez bien qu'il le mettra sous les yeux du pape, quoique sans me le dire et sans que j'en puisse me prévaloir autrement que pour ma conscience. S'il me dit d'aller en avant, je puis croire que j'obéis directement au Saint-Père, et que je suis pour ainsi dire le défenseur agréé du Saint-Père, cruellement outragé ».

« Tout cela est pour vous, poursuit-il immédiatement, et uniquement pour vous ». Cela veut dire en clair : ne répétez pas ceci à Monseigneur. Si assurée que soit la discrétion de Mme Swetchine, ses propos ne peuvent pas en être de quelque manière influencés devant quiconque se montrerait réticent sur l'opportunité d'une publication.

Quoiqu'il en soit, pour le moment c'est bien à Rome que les choses se jouent. Avant l'envoi du manuscrit en France, il ne reste que quelques jours pour le soumettre à ceux qui, si discrètement que ce fût, en ont approuvé le principe. Le processus demeure le même : Lacordaire, M. Blondeel, Mgr Capaccini, Cardinal Lambruschini. Le 20 décembre, le chargé d'affaires de Belgique peut renvoyer l'écrit à son auteur, en l'assurant de la satisfaction de ses éminents lecteurs pour « la manière dont vous avez traité cette question délicate » ; on demande seulement suppression de quelques mots, là où il est concédé que dans la longue généalogie de la Papauté on peut découvrir « quelques hommes ambitieux et quelques autres de mauvaises moeurs »<sup>34</sup>.

Pendant que le manuscrit de la *Lettre sur le Saint-Siège* s'achemine vers Paris, Lacordaire vit dans l'euphorie consécutive à l'achèvement heureux d'une négociation délicate. Montalembert, arrivé enfin à Rome, le 22 décembre, loge à peu de distance ; il peut dès le lendemain goûter

---

<sup>34</sup> La lettre de M. Blondeel à Lacordaire, du 20 décembre 1836, est publiée par Foisset, I, p. 576-577. On y lit : « l'on m'a chargé de vous prier d'effacer deux ou trois mots page 11, 2<sup>ème</sup> alinea, lignes 5 et 6. Tout en reconnaissant la vérité de votre assertion, l'on craint que cet aveu de votre part, dans les circonstances actuelles, ne soit exploité ». Les mots que je cite dans le corps de l'exposé sont ceux que l'on peut lire, proprement biffés, sur le manuscrit de cette première rédaction (Archives Lacordaire, 1-C:09).

la lecture que son ami, « plus sage et mieux inspiré que jamais », lui fait de son « admirable lettre »<sup>35</sup>. L'émotion et la joie de l'« accueil si paternel » que Grégoire XVI réserve au jeune comte rejaillissent sur celui qui pour préparer cette audience a joué un certain rôle d'intermédiaire<sup>36</sup>. Un autre jour, recevant un évêque américain, le Pape n'a-t-il pas fait l'éloge du conférencier de Notre-Dame, « disant [...] que j'avais déjà rendu des services au Saint-Siège et que j'en rendrais encore »<sup>37</sup>. L'impression prochaine de la brochure n'est plus un secret; d'autres que les trois intimes sont mis au courant, ainsi son ami Foisset à Beaune et par lui Prosper Lorain à Dijon, le jeune helléniste Emmanuel Miller à Paris, son frère Théodore à Liège<sup>38</sup>, son ancien maître M. Delahaye à Yvetot<sup>39</sup>.

Aux premiers jours de 1837 — le 1er ou le 2 janvier — le courrier venant de France vient jeter de l'ombre sur cette lumière, avec une lettre de l'archevêque de Paris, qui dissipe l'illusion dans laquelle Lacordaire, en dépit des insinuations discrètes de Mme Swetchine, se maintient depuis des semaines.

3° L'archevêque de Paris met en question la publication de la *Lettre sur le Saint-Siège*.

Avec la lettre de Mgr de Quelen, datée du 20 décembre, reçue le 2 janvier, deux itinéraires se croisent; un conflit se noue. Après avoir analysé les étapes de réflexions et de démarches qui, à Rome, ont conduit l'ancien compagnon de Lamennais à rédiger la *Lettre sur le Saint-Siège*, dont le manuscrit est maintenant en route vers la France, il convient d'observer comment ce parcours a été connu et suivi depuis Paris, quelles réactions ont préparé, déterminé et finalement durci l'attitude de l'archevêque.

En cette affaire l'information-de Quelen, c'est l'information-Swetchine, discrètement et finement communiquée, voire peut-être remodelée par cette maternelle amie qui, en l'occurrence, suit plus probablement

<sup>35</sup> Cf. Carnets de Montalembert, 23 décembre 1836.

<sup>36</sup> Cf. *ibidem*, au 28 décembre.

<sup>37</sup> Audience de Mgr Flaget, évêque de Bardstown, — selon lettre de Lacordaire à Mme Swetchine, 21 décembre 1836.

<sup>38</sup> Lettres du 26 décembre 1836. Lettres du R. P. Lacordaire à Théophile Foisset, ... publiées par J. Crépon, Paris, 1886, II, p. 7-8; Revue des études grecques, I, 1888, p. 231-232; Année dominicaine, 1881, p. 434.

<sup>39</sup> Lettre du 29 décembre 1836; Année dominicaine, 1880, p. 310.

l'inclination de sa seconde tendresse, celle qui est « mesurée, prudente, presque habile »<sup>40</sup>.

Informé comme nous d'une prochaine publication de M. de Lamennais, l'abbé Lacordaire, à Rome, s'interroge sur son devoir. Son nom, avec celui de Montalembert, sera mentionné dans cet écrit; ainsi seront-ils l'un et l'autre mis en cause. L'abbé me prie de m'enquérir auprès de vous de ce qu'il doit faire ... — ainsi pourrait s'énoncer le thème de l'entretien demandé à l'archevêque par Mme Swetchine, le 1<sup>er</sup> ou le 2 novembre 1836<sup>41</sup>.

La conclusion du dialogue est simple: puisque Lacordaire est à Rome, qu'il s'en remette à l'avis des « autorités locales ». Connaissant la sagesse romaine, l'archevêque peut espérer que l'impétueuse générosité de l'abbé trouvera là un frein plutôt qu'un stimulant.

Le livre sur les *Affaires de Rome* sort en librairie le jour même ou le lendemain de cette « consultation » à l'évêché. On avait déjà eu auparavant quelques échos de son contenu<sup>42</sup>. Après un premier regard direct sur l'ouvrage, M. de Quelen se persuade que le silence sera peut-être la meilleure tactique vis-à-vis de ce pamphlet, — et c'est dans ce sens qu'il s'exprime devant Mgr Garibaldi, l'internonce, le priant de communiquer sa réaction au cardinal Lambruschini, lui-même malmené dans ces pages<sup>43</sup>.

Ne regrettant sans doute pas d'avoir si vite fait transmettre son point de vue au Secrétaire d'Etat, M. de Quelen n'en mesure pas moins assez rapidement son peu de poids auprès de ce qu'il appelle « les autorités locales ». A la fin du mois en effet, une nouvelle visite de Mme Swetchine lui apprend que Lacordaire, après une rencontre avec Mgr Capaccini, a maintenant en tête un projet de lettre sur Rome spirituelle, adressée aux

---

<sup>40</sup> Expressions de la lettre de Mme Swetchine à Lacordaire, 31 octobre 1836.

<sup>41</sup> De la lettre de Mme Swetchine du 31 octobre (citée supra, p. 389), il ressort que l'initiative de consulter l'archevêque vient de Mme Swetchine, non de Lacordaire. Il y a lieu de penser cependant que la bonne dame a présenté les choses autrement, ménageant ainsi la susceptibilité de l'évêque. — Sachant que Lacordaire n'aurait pas spontanément pensé s'adresser à lui, de Quelen aurait-il commencé sa lettre du 20 décembre en félicitant l'abbé de son obéissance: en demandant [mon] conseil, vous avez « fait et bien fait » ce que vous aviez à faire. Cf. infra p. 400 et note 48.

<sup>42</sup> Dans sa lettre du 31 octobre, Mme Swetchine fait état des réactions du baron d'Eckstein. Cf. supra, p. 388.

<sup>43</sup> Voir en effet une dépêche de Mgr Garibaldi au cardinal Lambruschini, datée du 9 novembre 1836, dans Luigi M. M a n z i n i, *Il cardinale Luigi Lambruschini* (Studi e testi, 203), Roma, 1960, p. 604.

jeunes gens des Conférences de Notre-Dame. Comment l'archevêque, — et aussi l'internonce, également consulté par Mme Swetchine, réagissent-ils sur cette information ? La lettre du 2 décembre, qui en portait l'écho, n'est malheureusement plus accessible. S'il s'agit de craintes, elles sont bientôt confirmées lorsque, le 8 ou le 9, Mme Swetchine remet au prélat cette lettre (26 nov.) dans laquelle Lacordaire l'informe lui-même, copie du document à l'appui, de la progression de ses démarches auprès de l'autorité romaine. Et presque immédiatement (vers les 11-13 décembre) on sait à quoi s'en tenir : même si le pape doit être laissé « tout à fait en dehors » de l'affaire, le cardinal Lambruschini a donné son accord (29 nov.) pour la préparation d'un « projet de lettre » dans le sens déjà annoncé<sup>44</sup>.

Ainsi, tout semble joué. Compte tenu des délais d'acheminement du courrier, il est trop tard pour s'opposer à une résolution certainement déjà en cours d'exécution. Il est mieux de penser à l'étape suivante, qui serait celle de l'impression et publication de l'opuscule. Cette fois, Paris ne sera pas mis devant le fait accompli. M. de Quelen prend les devants en écrivant à Lacordaire le 20 décembre<sup>45</sup>.

Il s'y réfère à deux lettres de l'abbé, — celle du 26 novembre contenant copie du texte de la démarche auprès de Mgr Capaccini<sup>46</sup>, — celle du 29, communiquée par Mme Swetchine, relatant l'entretien du même jour avec le cardinal Lambruschini<sup>47</sup>. L'archevêque approuve d'abord la manière dont l'abbé Lacordaire a procédé :

« Aussitôt l'apparition du fameux mais bien triste ouvrage, j'avais pensé qu'avant de rien faire vous deviez tout simplement demander avis, conseil, ordre *in obedientia caritatis*, vous l'avez fait et bien fait »<sup>48</sup>.

M. de Quelen réagit ensuite sur ce qui lui a été écrit de l'entretien du 29 novembre avec le Secrétaire d'Etat : d'une part le pape demandait d'être laissé « tout à fait en dehors » d'une éventuelle publication ; d'autre

<sup>44</sup> Ce paragraphe résume, du point de vue de l'information de l'archevêque, ce qui a été exposé supra, p. 392-5.

<sup>45</sup> Trop brièvement citée par F o i s s e t (I, 375, 377) et par N o b l e (p. 13, note 2), cette lettre est pratiquement inédite. Voir appendice II 3<sup>o</sup>, infra, p. 421.

<sup>46</sup> Cf. supra, note 25.

<sup>47</sup> Cf. supra p. 395, et note 30.

<sup>48</sup> Comme il a été noté plus haut, p. 389 et note 41, cette félicitation sans réticence invite à penser que Mme Swetchine, sollicitant une entrevue avec l'archevêque pour lui parler des préoccupations de Lacordaire, aura délicatement attribué à son ami l'initiative de cette démarche.

part c'était néanmoins en accord avec lui, et de manière plus précise avec le cardinal, qu'était arrêté un projet de lettre sur le Saint-Siège. Tandis que Lacordaire, dans sa relation, s'estimait encouragé par le second point, l'archevêque, lui, s'est arrêté au premier. « Je m'attendais à cette réponse ». En réalité sa lecture est excessive. En effet si le pape ne veut pas être mêlé publiquement à l'intervention de l'ancien compagnon de Lamennais, il ne lui demande pas pour autant de se taire. Ç'eût été pourtant l'avis de M. de Quelen: « le livre ne demande que du silence, c'est ce que j'ai dit à M. l'internonce en le priant de le faire savoir à Rome »<sup>49</sup>. Lorsqu'il avait conseillé à Lacordaire de s'en remettre à l'avis des « autorités locales », n'était-ce pas dans la conviction que le pape, ainsi alerté par lui, partagerait son point de vue et ainsi demanderait à Lacordaire de ne rien faire du tout<sup>50</sup>. Si à Rome on a donc pensé autrement, la publication effective des *Affaires de Rome* n'a fait que confirmer l'archevêque dans sa première pensée.

« Ce pamphlet a eu très peu de succès, à peine si on en a parlé de côté et d'autre<sup>51</sup>, et il eut été encore mieux de n'en rien dire du tout. L'auteur en est, dit-on, fort étonné, mais aussi fort désappointé, attendu que la présentation du libraire est presque nulle<sup>52</sup>. Vous voyez qu'il eût été au moins inutile à vous de descendre dans l'arène ».

« Au moins inutile », le projet arrêté avec Lambruschini inquiète assez gravement l'archevêque de Paris. Qu'il y ait quelque prétention à dédier l'opuscule aux auditeurs de Notre-Dame juste au moment du carême que prêchera le P. de Ravignan, Lacordaire de lui-même s'en est depuis longtemps rendu compte. Mais n'est-ce pas le contenu même de l'écrit qui pourrait faire question? On ne se trompe pas en supposant

<sup>49</sup> Cf. supra, note 43.

<sup>50</sup> C'est ce que suggère Foisset, I, p. 377.

<sup>51</sup> Même du seul point de vue de la presse, on manque d'une enquête un peu précise sur le retentissement immédiat des *Affaires de Rome*. Pour Paris, il faudrait déjà compléter les indications données par F. Duine, *Essai de bibliographie de ... Lamennais*, Paris, 1923, nn. 345-348. — Et les journaux de province? L'attaque la plus virulente fut celle de l'abbé Combalot, lui aussi ancien mennaisien, datée du 21 novembre 1836, qualifiée de vile et méchante par Jean-Marie de Lamennais, frère de Félicité (*Lettre à Mlle de Lucinière*, 23 décembre 1836, dans *Correspondance générale de Lamennais*, VII, p. 607).

<sup>52</sup> Telle n'est pas l'impression que donnent les lettres de Lamennais, peu de jours après la sortie du livre. « Si je tenais à cette vanité qu'on appelle gloire littéraire, j'aurais lieu d'être plus que satisfait ». A Marion, Paris, 18 novembre 1836; *Correspondance générale*, VII, p. 114.

que le livre aura été « examiné » à Rome avant d'être envoyé à Paris pour l'impression. Mais cela ne suffit pas pour donner confiance.

« Il me paraîtrait plus prudent qu'en envoyant votre ouvrage, vous le livrassiez ici en donnant à vos amis, qui sont ceux de la religion, la liberté d'arrêter ou de lancer l'opuscule, avec carte blanche de retrancher ce qui pourrait paraître nécessaire de supprimer ».

Mais en quoi un texte sur Rome spirituelle pourrait-il faire peur à Paris, à des gens « fort respectables et fort instruits »? De Quelen ne craint pas de mettre les points sur les « i ».

« Vous devez considérer qu'écrivant à Rome avec vos anciennes idées sur des opinions dites gallicanes, il y aurait une délicatesse extrême à garder, pour ne pas trop forcer ce qui dans notre pays deviendrait un sujet de nouvelles discussions qu'il faut éviter avec soin ».

Ainsi, avant d'avoir la moindre connaissance du contenu de la *Lettre sur le Saint-Siège*, l'archevêque de Paris se tient sur la défensive. Lacordaire continue de lui faire peur.

Le 2 ou le 3 janvier Mme Swetchine a été prévenue que le manuscrit annoncé arriverait bientôt à Paris « sous le couvert de l'ambassade et à l'adresse de Mme de Ludre, quai Voltaire n° 41. C'est la mère de notre premier secrétaire qui a eu l'extrême bonté de me ménager toutes ces facilités » (Lettre à Mme Swetchine, 21 décembre).

L'envoi arrive à destination le 9 janvier<sup>53</sup>, et ne tarde sans doute pas à être transmis à Mme Swetchine qui y trouve, joint au manuscrit, un billet daté du 21 décembre dans lequel Lacordaire transcrivait presque intégralement la lettre de M. Blondeel (20 déc.) rendant compte de l'approbation officieuse de l'écrit par la Secrétairerie d'Etat<sup>54</sup>.

Il est possible de reconstituer l'itinéraire parcouru, de main en main, jour par jour, par le précieux document, et d'établir la chronologie de la réflexion et décision de l'archevêque<sup>55</sup>.

<sup>53</sup> Du moins est-ce la date que Lacordaire, probablement informé par Mme de Ludre elle-même, donne à son frère Léon, dans une lettre du 31 janvier, citée infra p. 411. — Je n'ai pas trouvé d'autre indication pour confirmer cette date.

<sup>54</sup> Cf. supra p. 397, et note 34.

<sup>55</sup> Craignant en effet, aussi bien pour son ami que pour l'archevêque, que ne s'ébruite dans Paris le fait de la publication refusée, Mme Swetchine a voulu leur donner immédiatement à l'un comme à l'autre des précisions rassurantes; cf. ses lettres du 19 et 21 janvier à Lacordaire, du 20 janvier à M. de Quelen. Les lettres de M. Affre à de Quelen (12 janvier), de Quelen à Lacordaire (19 janvier) permettent de confirmer et compléter ces indications.

Mme Swetchine est elle-même en possession du manuscrit, soit dans la journée du lundi 9 janvier, soit dans la matinée du mardi 10. Elle le lit aussitôt.

« Sous l'impression vague d'une première et rapide lecture, je me hâtai d'y associer M. Chéruei, dont le jugement s'éloigna peu du mien. Après un long entretien, les deux personnes de ce monde qui aiment le plus votre gloire, arrêterent de prendre conseil de M. Affre, de tous vos conseils le plus dévoué et le plus fidèle. M. Chéruei alla le chercher, je causai à fond avec M. Affre de votre position actuelle, de votre avenir ».

Ces conversations se situent le 10 ou le 11 janvier.

Le mercredi 11, l'abbé Affre emporte avec lui le manuscrit, qu'il n'a pas encore eu le temps de lire seul, pour le communiquer à l'archevêque. Il le lui remet effectivement le jeudi 12; ce même jour, M. de Quelen reçoit Mme Swetchine<sup>56</sup>. Le vendredi 13 janvier, il restitue le cahier à M. Affre, lequel le fait parvenir immédiatement sous pli cacheté à Mme Swetchine. Les jours suivants, n'ayant plus le texte sous les yeux, l'évêque rédige une note sur l'inopportunité de publier le texte. Déjà préalablement soumise à M. Affre, la note est approuvée par le conseil épiscopal dans sa réunion du lundi 16 janvier<sup>57</sup>; cette note sera finalement datée du 18 janvier.

---

<sup>56</sup> « [...] M. Affre emporta le manuscrit, que je le priai après l'avoir lu de communiquer à M. l'archevêque, et dès le lendemain je demandai une audience à Mgr. C'est là qu'il me développa les objections qui lui étaient suggérées contre la publication de cet écrit [...]. Quant au manuscrit, il n'est sorti de mes mains que pour passer dans celles de M. Affre le mercredi [11 janvier], et le vendredi il m'a été renvoyé cacheté par M. Affre [...] ».

Que la communication à l'archevêque n'ait eu lieu que le jeudi 12, cela ressort de la lettre de M. Affre, publiée ci-après.

<sup>57</sup> « J'ai lieu de croire que M. l'archevêque a donné à votre écrit toute l'attention possible, qu'il en a traité l'examen avec une véritable gravité; il se l'est fait lire plus d'une fois, a pris des notes et rédigé une réponse. Je sais qu'il l'a lue à M. Affre, et le conseil du lundi [16 janvier] intervenant, il l'a communiquée, je crois, à ses membres assemblés ». Lettre de Mme Swetchine à Lacordaire, 19 janvier 1837. Le même jour, la lettre de M. de Quelen à Lacordaire affirme plus explicitement la solidarité du conseil épiscopal. « J'ai pris conseil d'hommes graves et dévoués à tout ce qui est bon, fermes et fidèles à la foi antique et toutefois [il faut admirer cet adverbe] amis sûrs de votre personne et de votre réputation comme ils sont attachés par le fonds de leurs entrailles à l'Eglise romaine, au Saint-Siège apostolique et au vénérable Pontife qui l'occupe si glorieusement et si sagement dans ces temps difficiles. Avec eux j'ai arrêté la note que je joins ici [...] ».

C'est donc le jeudi 12 janvier que M. de Quelen a pris personnellement connaissance du texte de la *Lettre sur le Saint-Siège*, l'abbé Affre le lui ayant ainsi présenté :

Paris, 12 janvier 1837

Monseigneur,

Vous êtes bien informé. M<sup>me</sup> de Swetchine a reçu un manuscrit. Elle aurait été vous l'apporter si elle n'avait su que vous étiez indisposé et si elle n'avait craint de vous fatiguer. Mr Lacordaire ne parle que de vous, Monseigneur, pour décider de l'impression de son écrit. C'est donc à vous seul qu'il doit être soumis<sup>58</sup>. Si elle m'a remis ce dépôt, c'est que sachant la mission que vous m'avez donnée auprès de son ami<sup>59</sup>, elle a pensé ne pas commettre d'in-discrétion en me le confiant.

---

On observera que les membres du conseil épiscopal, à l'exception de M. Affre, auront approuvé la Note sans avoir lu le texte même écrit par Lacordaire.

<sup>58</sup> Cette affirmation dépasse les expressions employées par Lacordaire dans les lettres que Mme Swetchine a entre les mains lors de son entretien du 11 janvier avec l'abbé Affre et Paul Chéruel :

— 15 décembre : « Après l'avoir lu [le manuscrit] vous le communiquerez à M. l'archevêque et à M. Chéruel. S'il doit paraître, ce que vous jugerez par le dernier mot de Mgr Capaccini et par votre impression unie à celle de mon évêque, vous le livrez à la presse ». Le mot « permission » n'est pas employé, et l'archevêque n'est pas considéré comme seul juge, puisqu'à cette date on n'a pas encore le « dernier mot de Mgr Capaccini ».

— Dans le billet du 21 décembre qui accompagne le manuscrit et rend compte des réactions favorables non seulement de Capaccini mais aussi de Lambruschini, il n'y a plus d'autre consigne que « il faut imprimer tout de suite ».

— Plus longue et plus personnelle, la 2<sup>ème</sup> lettre écrite le 21 décembre mais arrivée par la poste dès le 2 ou le 3 janvier, confirme que le travail doit être « livré au public sans retard ». Il n'est pas question de « permission ».

Une fois encore, le dévouement de Mme Swetchine la conduit à grossir les signes de déférence de Lacordaire à l'égard de son évêque. En l'occurrence c'était maladroit, Lacordaire estimant plutôt qu'après l'avis de Capaccini et Lambruschini il n'y avait plus de permission à demander à personne.

<sup>59</sup> Sur cette position de M. Affre comme intermédiaire privilégié entre Lacordaire et son évêque, voir supra p. 403 la citation de la lettre Swetchine du 19 janvier 1837. — C'est à M. Affre que Lacordaire, avant même de commencer sa deuxième série de Conférences à Notre-Dame, avait confié son intention de ne pas poursuivre, au moins dans l'immédiat, cette activité ; cf. lettre de M. Affre à M. de Quelen, 8 janvier 1836, publiée par Noble, op. cit., p. 155-156. — Lorsque, après cette série de conférences, des adversaires de Lacordaire propagèrent de faux bruits sur le motif de leur interruption, c'est par la plume de M. Affre que l'archevêché fit paraître une mise au point dans l'*Ami de la religion* du 7 juin 1836 ; cf. Noble,

Le cardinal Lambruschini et Mgr Capaccini ont donné eux-mêmes lecture du manuscrit au Souverain Pontife. Ils en ont été très satisfaits et n'ont demandé que la suppression d'une ligne qui a été retouchée<sup>60</sup>. Je m'explique très bien la satisfaction du Pape et des cardinaux et il y a de fort belles et bonnes choses en faveur du Saint-Siège. Je pense, Monseigneur, que malgré le début un peu trop métaphysique, malgré des considérations assez inutiles sur la position géographique de l'Italie, malgré enfin certaines expressions ou phrases qui demandent quelques légères modifications, l'écrit de M. Lacordaire fera fureur tant il va droit à son adresse et convient à l'esprit de l'époque. Je n'en ai fait au reste qu'une lecture très rapide.

Pendant que je m'occupais hier de l'écrit de M. Lacordaire, M. de Salinis me cherchait pour me communiquer l'écrit de M. Gerbet<sup>61</sup>. J'ai rencontré M. de Salinis au collège Stanislas et il m'a entraîné chez lui pour lire. Son ami M. Gerbet n'aura pas le succès de M. Lacordaire. Il y a de bonnes choses, mais ces MM. ont pris un genre fort peu intelligible, et quoiqu'on ne trouve pas dans sa réponse à M. de La Mennais le néologisme qu'il a mis dans quelques-uns de ses écrits, il est loin d'être entièrement revenu à la bonne école.

Pardon, Monseigneur, si je vous écris si longuement et si mal, mais c'est un sujet qui en vaut la peine.

Je suis....

l'abbé Affre

P.-S. Outre l'impatience de M. Lacordaire manifestée dans ses lettres, je pense qu'il y a quelque raison de ne pas retarder l'impression si vous croyez qu'il y ait lieu de la permettre.

op. cit., p. 4, note 3. — Après le départ de Lacordaire à Rome, c'est encore par M. Affre que l'archevêque reçoit des nouvelles de Lacordaire; cf. lettre de Lacordaire à M. de Quelen, 9 août 1836, Appendice II 1<sup>o</sup>, p. 420.

<sup>60</sup> Mme Swetchine aura donc montré à l'abbé Affre la lettre du 21 décembre, dont on retrouve ici les expressions.

<sup>61</sup> La 13<sup>ème</sup> livraison, janvier 1837, de l'Université catholique (p. 5-13) venait de publier le premier d'une série d'articles — fragments d'un ouvrage plus complet — de l'abbé Gerbet « du dernier écrit de M. de Lamennais ». Les articles suivants pourront se lire aux livraisons 14, 15, 17 et 19 (= tome III, 81-89, 161-164, 321-332; tome IV, 5-20). L'ensemble sera publié sous le titre *Réflexions sur la chute de M. de la Mennais*. Paris, au bureau de l'Université catholique, 1838, 168 pp.

L'article publié en janvier devait être analysé par l'Ami de la religion dans son n<sup>o</sup> du février 1837.

La sympathie de l'abbé Affre ne s'est pas démentie. L'avis est catégorique: en dépit de quelques imperfections, « l'écrit fera fureur tant il va droit à son adresse ».

Les réactions de l'archevêque s'exprimeront dans la Note datée du 18 janvier <sup>62</sup> et sa lettre du 19; on en trouve écho dans la longue épître de Mme Swetchine, du même jour.

Si l'affection réelle qu'il porte à Lacordaire lui fait d'emblée affirmer « la bienveillante prévention » avec laquelle le document a été accueilli, il faut bien reconnaître que, si « prévention » il y a eu, elle inclinait dans un tout autre sens. Il suffit de se reporter aux propos de la lettre du 20 décembre pour vérifier que, arguant déjà du faible retentissement du « libelle » de Lamennais, l'archevêque estimait le silence préférable à tout forme publique de réponse. On aimerait savoir s'il a tenu le même langage à d'autres que Lacordaire. En réalité c'est de ce dernier plus que de quiconque qu'il redoutait une intervention. « L'affaire de votre lettre, écrira-t-il le 19 janvier, m'a toujours paru très délicate, de quelque côté qu'on l'envisageât, sous quelque forme qu'elle se présentât »; entendons: quelqu'en soit le texte. Maintenant la lecture du manuscrit permet d'énoncer ses vraies raisons derrière un argument *ad hominem*.

« La délicatesse et les ménagements avec lesquels l'écrivain des *Affaires de Rome* y est traité ne contenteront pas certains esprits et leur donneront un nouveau champ à renouveler leurs accusations et leurs attaques contre celui dans lequel ils ne veulent toujours voir, quoique très injustement, qu'un ancien adepte sous les mêmes pensées de son ancien maître » <sup>63</sup>.

Reprenant à son compte les observations de M. Affre sur les considérations « métaphysiques » initiales et la maladresse de certaines expressions, il relève qu'

« un grand nombre de passages ont été remarqués et soulignés comme ne présentant pas un sens assez clair ou comme étant peu en harmonie avec le génie de notre langue » <sup>64</sup>.

<sup>62</sup> Conservé par Lacordaire (Dijon, Bibl. municip., ms 1723, pièce n° 97), le texte de la Note a été intégralement publié par F o i s s e t (I, 577-579). Ce feuillet ne comporte ni titre ni signature. L'écriture est la même que celle de la lettre personnelle adressé par de Quelen à Lacordaire le 19 janvier; la Note est donc de la main d'un secrétaire particulier.

<sup>63</sup> Éliminé de l'impression de décembre 1837 et encore inédit, le passage sur Lamennais sera publié dans l'étude à paraître sur le contenu de la Lettre sur le Saint-Siège.

<sup>64</sup> Avant que ces interventions, légèrement tracées au crayon, ne s'effacent

On peut se demander si un regard critique sur ces annotations ne décèlerait pas ici ou là l'amorce d'une réaction sur la doctrine elle-même, en dépit de la protestation contraire inscrite au début de la Note :

« Il suffit de savoir qu'elle [la Lettre] a été, à ce qu'on assure, mise sous les yeux du Saint-Père [...] L'approbation de Sa Sainteté interdirait à cet égard tout examen »<sup>65</sup>.

Il n'est pas jusqu'à l'actualité politique immédiate dont l'archevêque ne tire argument contre la publication de la Lettre. Ainsi la Note évoque-t-elle ce qui vient de se passer à la Chambre des députés, où le ministère n'a pu empêcher l'adoption d'un amendement proposé par Odilon Barrot en faveur des droits « de l'antique nationalité polonaise »<sup>66</sup>.

« Serait-il bien prudent qu'en cette circonstance, un prêtre distingué par son talent, déjà célèbre, envoyât en France, du centre de la catholicité et en quelque sorte d'auprès du trône pontifical un écrit qui, sans son aveu et contre son intention, paraîtrait sympathiser avec des efforts qui pourraient compromettre le gouvernement français avec les puissances, sous les dehors d'un élan généreux de patriotisme et de liberté ? Du moins il est à présumer que le passage de la lettre qui a quelque rapport à la Pologne, sera saisi, interprété et commenté dans le sens de ceux qui aimeront à se créer des appuis dans le clergé ».

« L'écrit de M. Lacordaire fera fureur tant il va droit à son adresse et convient à l'époque », déclarait M. Affre le 12 janvier. L'archevêque de Paris est d'un tout autre avis : « il est impossible de prendre sur soi la responsabilité de sa publication par la voie de l'impression ».

---

complètement du manuscrit (Archives Lacordaire, 1 - C - 09), elles ont été reportées sur une photocopie. — Presque une page sur deux a pu recevoir ainsi des traits de crayon pour souligner des mots, des lignes, quelques passages ; à six reprises, plusieurs mots ont été écrits dans la marge.

<sup>65</sup> La Note se réfère ici à la lettre de M. Blondeel à Lacordaire, du 20 déc. 1836, dont Lacordaire a transmis l'essentiel dans sa lettre du 21 décembre à Mme Swetchine, jointe à l'envoi du manuscrit.

<sup>66</sup> La Chronique de la Revue des deux mondes du 15 janvier 1837 rend compte (p. 257) de cette séance autour du vote de l'Adresse au roi. — Pour le contexte général, voir Thureau-Dangin, Histoire de la monarchie de juillet, III, 1886, 56-58.

S'appliquant à justifier l'intervention de Grégoire XVI (9 juin 1832) auprès des évêques polonais pour les inviter à la soumission (p. 20 du manuscrit), la Lettre... n'en observe pas moins que « la perte d'une nationalité est sans doute un des malheurs de la race humaine qui appelle le plus la sympathie » (p. 21 r<sup>o</sup>). Ces pages se retrouveront sans retouches dans l'édition de la Lettre sur le Saint-Siège, 1838, p. 57-59.

4<sup>o</sup> Lacordaire s'en remet à la décision de l'archevêque.

Comment Lacordaire, à Rome, a-t-il vécu cette première quinzaine de janvier pendant que s'élaborait à Paris une décision qui allait de nouveau mettre en question l'orientation de sa vie ?

Que ses amis de Paris, et l'archevêque lui-même, soient juges, même après Mgr Capaccini, de l'opportunité de l'impression de l'opus-cule, c'est ce qu'il pensait lui-même <sup>67</sup> avant que M. de Quelen ne lui écrive. Après les encouragements, discrets mais réels, reçus de prélats de la Curie, il pouvait encore moins s'attendre à une lettre aussi peu confiante que celle du 20 décembre, qu'il reçoit le 1er ou le 2 janvier.

Il en est « profondément blessé » <sup>68</sup>, désarmé par cette nouvelle dérobade de la part d'un homme pour lequel il se reconnaît être comme un fardeau trop lourd sous lequel celui-ci « ploie sans le vouloir ». Le premier mouvement est de passer outre.

« Je vois que M. l'archevêque a été très effrayé du titre que, pendant trois jours, j'ai eu l'idée de donner à cette brochure, non par ambition mais pour qu'elle eût plus d'à-propos. C'est une affaire terminée, comme vous savez. Vous verrez aussi que le gallicanisme est laissé tout à fait de côté. Rien ne s'oppose donc à la publication immédiate, et ma parole est tellement donnée ici par la suite des faits, qu'il est impossible qu'elle n'obtienne pas d'effet. Je ne puis consentir non plus à ce que l'on retranche ce qui déplaira sans que j'en sois prévenu, et il n'est pas possible qu'on entame une correspondance à ce sujet. Je demande donc de votre amitié que la publication ait son cours sans aucun retard, et j'aurais un mortel chagrin qu'il n'en fût pas ainsi. J'ai écrit à M. Chéruel pour lui donner la liste des personnes auxquelles je désire adresser ce petit écrit et je n'ai plus rien à faire que d'attendre patiemment le résultat de vos soins » <sup>69</sup>.

---

<sup>67</sup> Annonçant l'envoi assez prochain de son manuscrit, il écrivait le 15 décembre à Mme Swetchine : « Après l'avoir lu, vous le communiquerez à l'archevêque et à M. Chéruel. S'il doit paraître, ce que vous jugerez par le dernier mot de Mgr Capaccini et par votre impression unie à celle de mon évêque, vous le livrerez à la presse, laissant Dieu disposer de moi par les hommes et leurs jugements ».

<sup>68</sup> Lettre à Chéruel, 17 janvier 1837.

<sup>69</sup> A Mme Swetchine, 3 janvier 1837. L'édition de Falloux a altéré sur plusieurs passages le texte original de cette lettre. — La lettre à Chéruel rappelée ici est du 31 décembre.

Ouvrant son cœur à son amie, il parle de ses « anxiétés ». Anxiétés sur son avenir, plus incertain que jamais. Mais peut-être aussi angoisse devant le caractère « inexorable » de la consigne qu'il donne de faire imprimer sans plus attendre, sans nouvelle consultation de l'archevêque. Alors, peut-être s'interroge-t-il ? Impulsif, n'a-t-il pas décidé trop vite ? — Pendant deux jours il prend conseil. De qui ? De Montalembert ? Des jésuites ? — Peut-être... ; de Mgr Capaccini, certainement, auquel il remettra prochainement la lettre de M. de Quelen qui ira ainsi sous les yeux du pape <sup>70</sup>. Finalement il se ravise et, le 5 janvier, cédant peut-être trop vite à l'impulsion contraire, il s'adresse directement à son évêque <sup>71</sup>.

Celui-ci est mis au pied du mur : ou autoriser l'impression du manuscrit tel quel, ou le brûler ; mais prendre la responsabilité de l'un ou de l'autre. L'écrit, souligne la lettre, « a été lu par des hommes qui sont à la tête des affaires chrétiennes, et il a reçu d'eux l'approbation la plus entière et la plus honorable ».

Si Lacordaire met l'évêque en demeure de décider lui-même, est-ce dans le secret espoir que, devant cette officieuse pression pontificale, il cèdera ? Mais que gagnerait-il lui-même dans une telle victoire ? Bientôt la conviction revient que jamais il ne trouvera auprès de M. de Quelen « l'appui sans retour » qui lui serait indispensable pour pouvoir continuer en France l'action commencée par les Conférences de Notre-Dame. Ainsi, avant d'avoir reçu la moindre réaction sur son manuscrit qu'il suppose maintenant parvenu à Paris, il fait part à l'archevêque de son intention de prolonger de plusieurs années son séjour hors de France <sup>72</sup>.

En rédigeant sa Note, M. de Quelen pouvait légitimement s'inquiéter des réactions de Lacordaire. Fort des appréciations confidentielles mais encourageantes reçues de Rome, l'abbé n'allait-il pas passer outre ? Déjà, en retournant le manuscrit à Mme Swetchine, le 13 janvier, M. Affre ne se montrait-il pas préoccupé d'une intransigeance qui se refuserait à la moindre retouche au texte <sup>73</sup>.

---

<sup>70</sup> Lacordaire conservera dans ses papiers le billet de Mgr Capaccini (12 janvier) lui restituant cette lettre. Dijon, Bibl. mun., ms 1723, pièce 95.

<sup>71</sup> Lacordaire a soin de prendre copie de sa lettre (publiée par Foisset, I, 384-386) ; mais, contrairement à ce qu'il avait fait le 26 novembre, ne la communique pas à Mme Swetchine.

<sup>72</sup> Lettre du 14 janvier 1837 à Mgr de Quelen, publiée par Foisset, I, 387-391.

<sup>73</sup> Dans la lettre jointe au retour du manuscrit, rapporte Mme Swetchine, (lettre du 19 janvier), M. Affre soulignait « la difficulté d'oser des changements quelconques sans le consentement de l'auteur ».

Lorsque M. de Quelen reçoit réponse à sa lettre du 20 décembre, il a déjà achevé la rédaction de sa Note sur l'inopportunité de la publication <sup>74</sup>. Il s'en trouve évidemment « plus à l'aise [...] puisque vous me faites l'abandon absolu de votre écrit ».

Tout n'est pas réglé cependant. Il va falloir de quelque manière expliquer au Pape pourquoi Paris n'a pas estimé opportun de s'aligner sur son avis. C'est cette question que l'archevêque porte devant son conseil le lundi 16 janvier, beaucoup plus sans doute que sur l'approbation du texte même de la Note.

« Après avoir réfléchi si je ne devais pas adresser directement cette note à Sa Sainteté afin de lui apprendre les motifs d'un silence que nous croyons plus avantageux que la publicité, nous avons résolu, et vous ne douterez pas que j'aie été le promoteur de cette résolution, nous avons résolu de nous en remettre entièrement à votre loyauté; d'adresser cette note à vous seul; de vous laisser le soin des communications que vous jugerez à propos de faire pour expliquer ou pour justifier, s'il en était besoin, une suppression qui, après tout, ne présente aucun inconvénient, puisque la publication n'a pas été annoncée. Ce sera à vous de juger comme chrétien, comme prêtre, comme ami, comme auteur, de l'usage que vous croirez devoir faire de cette note; soit que vous la communiquiez *in extenso*, ou par extraits, soit que la gardant pour vous seul, vous aimiez mieux vous en expliquer en termes généraux, de manière à contenter un cœur paternel que nous serions si désolés de contrister en quoi que ce soit ».

Ainsi s'explique-t-il à Lacordaire en lui envoyant le document, le 19 janvier <sup>75</sup>, non sans pressentir que leurs relations vont se trouver gravement affectées par la décision finale. Plus encore que l'archevêque, Mme Swetchine est toute bouleversée au terme de ces difficiles délibérations. « J'étais frappée dans tout ce qui pouvait vous atteindre; la vivacité de vos impressions s'ajoutait à la mienne, je sentais le coup, puis le contre-coup et me voyais doublée ainsi dans mes larmes et mes froissements ». Aussi écrit-elle longuement à son ami le soir du 19 janvier, puis encore le 21, racontant comment les choses se sont passées, détaillant les mouvements d'admiration que lui a procuré la lecture d'un si beau texte, justifiant en même temps le comportement et la décision de l'évêque,

<sup>74</sup> « Cette note était déjà rédigée lorsque j'ai reçu votre lettre du 5 de ce mois... », lettre à Lacordaire 19 janvier 1837.

<sup>75</sup> Jusqu'ici inédite, la lettre de M. de Quelen à Lacordaire, du 19 janvier, est publiée dans l'Appendice II 4<sup>o</sup>, p. 423-4.

s'appliquant déjà à panser des blessures dont elle sait à quelle profondeur elles vont se situer. Il lui faut en même temps conforter l'archevêque par sa totale approbation, l'assurer de son silence sur toute l'affaire, stimuler discrètement pour l'avenir sa sollicitude paternelle à l'égard de ce prêtre qui « par son caractère a grand besoin d'encouragement ». Elle s'y emploie en lui écrivant le 20 janvier <sup>76</sup> pour lui renvoyer, définitivement cette fois, le cahier manuscrit qui fut l'objet de tant de démarches. De cet abandon elle s'expliquera le lendemain :

« Mon intention, mon bien cher ami, et j'ajoute ma consolation, avait été de le garder, mais, m'étant assurée que M. l'archevêque préférerait qu'il lui fût remis, et ses droits m'apparaissant d'autant plus imprescriptibles que vous lui aviez donné droit de vie et de mort sur votre écrit, je suis entrée, comme vous, avec vous, dans la voie du sacrifice, en le lui envoyant ce matin » <sup>77</sup>.

### 5<sup>o</sup> La rupture avec Mgr de Quelen.

Attendant des nouvelles de Paris, Lacordaire achève son mois de janvier en oscillant entre le découragement et un certain espoir.

« J'ai adressé à Paris, écrit-il le 31 janvier à son frère Léon, une *lettre sur le Saint-Siège*, comme on te l'a dit; elle y est arrivée le 9 de ce mois; mais j'ignore quand elle paraîtra parce que cela devient là-bas une affaire fort compliquée, où probablement tu ne comprendrais pas grand chose, quand même je te l'expliquerais [...] » <sup>78</sup>.

Deux jours plus tard, avec l'arrivée du courrier venant de Paris, il sait désormais à quoi s'en tenir: la *Lettre sur le Saint-Siège* ne sera pas imprimée.

Les réactions immédiates, d'ordre pratique, sont significatives. Lacordaire doit s'assurer au plus vite d'un logement plus stable à Rome, en profitant de l'offre qui lui a été faite d'un appartement à Saint-Louis des Français; ce sera chose faite deux jours plus tard <sup>79</sup>. En même temps une demande est déposée pour une audience du Souverain Pontife. Mgr de Quelen le laissant juge (lettre du 19 janvier, citée supra p. 410)

<sup>76</sup> L'original de cette lettre n'a pas été retrouvé; elle est publiée (Appendice II 5<sup>o</sup>) d'après la copie du P. Bayonne.

<sup>77</sup> Lettre à Lacordaire, 21 janvier 1837.

<sup>78</sup> Lettre inédite; Archives Lacordaire, ADF 4 n<sup>o</sup> 2.

<sup>79</sup> Lettre inédite au Comte de La Tour-Maubourg, 2 février 1837; Archives Lacordaire, 1 A 344.

de la manière d'informer le Pape de ce que devient, ou plutôt ne deviendra pas, l'écrit dont Sa Sainteté avait officieusement approuvé le principe et la teneur, Lacordaire fait parvenir au Saint-Père copie de la note épiscopale du 18 janvier qu'il vient de recevoir. Amertume, humiliation, sentiment d'inutilité, sont les mots qui expriment ses réactions personnelles dans cette lettre du 4 février où il expose à Grégoire XVI les motifs de sa profonde déception<sup>80</sup>. On y chercherait en vain un seul mot positif de critique à l'égard de la personne même de l'archevêque; mais c'est lui qui est visé d'une bout à l'autre lorsque Lacordaire analyse l'évolution religieuse de l'Europe depuis l'élévation de Grégoire XVI au souverain pontificat, rappelant la prétention de la Restauration à « reconstruire l'édifice usé de l'église gallicane » comme « la source de tous les maux » qui ont amené sa chute, tandis que désormais l'Église catholique « se présente aux intelligences fatiguées comme la base première de toute société [...] acceptant toutes les formes de gouvernement, toutes les dynasties politiques » etc. C'est bien la solidarité persistante de l'archevêque de Paris avec l'« église gallicane [...] ses préjugés [...] ses affections privées » qui est ici implicitement dénoncée, solidarité qui explique le refus dont l'écrit mis en cause est la victime.

« Qu'est-ce qui a blessé M. l'archevêque dans mon écrit, déclare Lacordaire à Mme Swetchine ? Est-il un enfant qui ne le verrait ? Et me croit-il assez simple pour attribuer sa conduite aux motifs développés dans sa Note ? Que je fusse *gallican* et légitimiste, et dans dix ans je serais le premier homme du clergé de France »<sup>81</sup>.

Quand, malgré toutes les précautions, on parlera du veto porté contre la publication, M. de Quelen protestera contre les explications données de son comportement: attribuer à ses « opinions » gallicanes son refus de cautionner les « opinions » ultramontaines de l'écrit de Lacordaire, dira-t-il, c'est un « point de vue [...] tout à fait faux ». Informé simplement du projet, il avait pu craindre en effet (cf. sa lettre du 20 octobre) que Lacordaire ne s'engageât imprudemment sur un terrain toujours ouvert à la libre discussion « des théologiens ». Il visait par là le débat, encore actualisé par les manuels de séminaire<sup>82</sup>, entre « gallicans » et « ultra-

<sup>80</sup> Lettre éditée ci-après, Appendice II 6<sup>o</sup>, p. 426.

<sup>81</sup> Lettre du 10 février 1837.

<sup>82</sup> Cf. J.-B. Bouvier, *Institutiones theologiae ad usum seminariorum*. Tomus I. De vera religione. De Ecclesia. Paris, 1834, p. 432-442; *Compendiosae institutiones theologiae ad usum seminarium Tolosani*. Tomus II. De Ecclesia, Toulouse, 1835, p. 268-272. — La conclusion de l'un et l'autre manuel est que la doctrine de 1682 n'a jamais été condamnée...

montains » sur la négation de l'infailibilité personnelle du pape impliquée dans les fameux 4 articles de la Déclaration de 1682. Les condamnations portées par les papes, plus spécialement après la reprise de la Déclaration par le synode janséniste de Pistoie (1786)<sup>83</sup>, visaient-elles la doctrine même des 4 articles, ou seulement la validité juridique de la Déclaration? Lacordaire allait-il dire son mot sur cette dispute de théologiens? L'archevêque ayant été rassuré par la lecture du manuscrit où le mot d'« infailibilité » ne figurait même pas, la note du 18 janvier ne comportait aucun allusion au « gallicanisme ». Certes, mais à Rome des bavardages laissant entendre le contraire, la lettre par laquelle l'archevêque justifiera sa décision est assez significative<sup>84</sup>. Il y apparaît comme inconscient du motif profond de sa répugnance, comme Foisset l'a fort bien exprimé en peu de mots: « Accoutumé à identifier la cause de la monarchie légitime et celle de Dieu, ne les séparant jamais dans sa pensée, il lui était impossible de concevoir qu'on fît abstraction de l'origine d'un gouvernement pour ne voir que son attitude envers l'Eglise. Qu'il s'en rendît compte ou non, c'est cette façon de considérer les choses qui l'avait choqué, bien plus que les vétilles dont il se plaignait dans l'écrit de Lacordaire. Pouvait-il pardonner à celui-ci de citer Louis-Philippe comme *montrant* pour l'Eglise des dispositions bienveillantes? Ce n'était qu'une ligne; mais cette seule ligne gâtait à M. de Quelen toute la brochure »<sup>85</sup> (Foisset, I, 403).

C'est bien cela que Lacordaire voulait expliquer au pape dans sa

<sup>83</sup> Cf. Denzinger- Schönmetzer, n. 2700.

<sup>84</sup> 8 mars 1837, publiée ci-après, Appendice II 7<sup>o</sup>, p. 427-8. — M. de Quelen y répond à une lettre de l'abbé Vrindts où celui-ci raconte avoir entendu parler à Rome du refus d'impression de l'écrit contre les Affaires de Rome, « soit par le motif que ce n'était pas encore le moment, soit parce que son opuscule attaque des opinions libres ». La suite de cette lettre parle en effet des 4 articles et de la prise de position de Mgr Bouvier; elle ne m'est connue que par le dossier Bayonne (n<sup>o</sup> 10 de l'inventaire), mais les difficultés de lecture de cette copie sont telles que j'ai renoncé à éditer ce texte par ailleurs assez important. — Prêtre belge, l'abbé Vrindts s'était signalé dès novembre 1831 comme « un des plus excités » parmi les adversaires de l'Avenir. Cf. H. Haag, Les origines du catholicisme libéral en Belgique (1789-1839), Louvain, 1950, p. 174. — Le dossier de La condamnation de Lamennais présenté par L. Le Guillou, Paris, 1984, contient encore deux autres mémoires de Vrindts contre Lamennais, pp. 150-155, 348-354.

<sup>85</sup> Si Foisset avait eu entre les mains le manuscrit annoté au crayon par M. de Quelen, il aurait vérifié la justesse de cette remarque. Une croix en marge du texte signifie que la ligne en question est soulignée; elle a donc bien suscité une réaction du lecteur.

lettre du 4 février. Quelques jours plus tard, le 9 février, il est reçu par celui-ci en audience particulière. Il en recueille un témoignage de satisfaction pour sa conduite en toute cette affaire. Sans plus attendre il écrit à l'archevêque « une lettre finale, simple, courte »<sup>86</sup>, confirmant l'acte de rupture qu'était déjà sa lettre du 14 janvier.

Convaincu, mais à tort<sup>87</sup>, que rien ne subsistera de son écrit à l'évêché de Paris, il n'envisage pas pour autant de détruire soit le brouillon soit une copie qu'il en conserve par devers lui. Une nouvelle copie sera bientôt nécessaire. En effet

« le Saint-Père, qui m'avait demandé mon manuscrit, en a reçu une copie, et en a été si satisfait qu'il l'a déclaré dans les termes les plus flatteurs à M. l'abbé Veyssière, qui est ici, et qu'il recevait en audience particulière. Tout Rome en a été ainsi informé. Le pape désire que mon écrit soit imprimé; mais je me tiens là-dessus dans une inaction qui entraînera le silence, parce qu'il ne voudra pas me donner d'ordre, et que les choses sont engagées de manière que je ne puis agir de moi-même »<sup>88</sup>.

<sup>86</sup> Lacordaire qualifie ainsi cette lettre en écrivant le même jour à Mme Swetchine.

<sup>87</sup> Lorsqu'il accéda aux papiers de Quelen à l'archevêché, le P. Bayonne y retrouva entre autres l'original de la lettre de Lacordaire du 10 février 1837 dans laquelle il demandait à l'archevêque de détruire son manuscrit (lettre presque intégralement publiée par Foisset d'après la copie que Lacordaire lui-même en avait faite; Dijon, Bibl. mun., ms 1723, n° 100). — Sur l'exemplaire original conservé à l'évêché, le P. Bayonne prit note de 2 annotations: l'une, mentionnant que la lettre était arrivée à Paris le 23 février; l'autre, écrite de la main de M. de Quelen, disait ceci: « Au conseil du 27 février on a été d'avis que la prudence exigeait que le ms fût conservé pendant quelque temps. Il est d'ailleurs sous le sceau de Mme Swetchine ». Ce manuscrit est maintenant aux Archives Lacordaire, 1-C-09.

<sup>88</sup> Lettre à Chéruel, 28 février 1837. — Au cours d'une audience, le pape, parlant de Lacordaire tout en tenant à la main une copie de la Lettre sur le Saint-Siège, se serait écrié « quand ceci aura paru, l'auteur sera encore bien plus célèbre ». F o i s s e t (I, p. 402) rapporte ce propos d'après le « journal secret » de l'abbé Lacroix. Quant à l'abbé Veyssière, de retour en France, il ne manquera pas de raconter comment le pape a pu lui parler « avec effusion du cœur de M. l'abbé Lacordaire, et d'une réponse qu'il a faite au pamphlet sur les affaires de Rome », *Ami de la religion*, jeudi 16 mars 1837, p. 503.

La deuxième partie du présent travail expliquera dans quelles conditions Lacordaire, à la fin de 1837, se décidera, non sans mettre l'archevêque au courant, à publier sa Lettre sur le Saint-Siège, quelque peu modifiée. Le livre paraîtra en librairie aux premiers jours de 1838. Dans les éditions successives des Oeuvres du R. P. Lacordaire que publiera l'éditeur Poussielgue (ensuite: de Gigord) à partir de 1857, la Lettre aura sa place dans le tome intitulé *Mélanges*.

La perspective d'une publication de la *Lettre sur le Saint-Siège* reste donc ouverte. Mais la rupture avec M. de Quelen n'en semble pas moins consommée. En fait, elle ne le sera jamais tout à fait. L'image du visage paternel de l'archevêque, le souvenir des initiatives de sa bienveillance, une sorte d'espoir indéradicable de réconciliation, tout cela demeurera présent comme à l'arrière-fond des pensées et du cœur de Lacordaire, dans la réflexion, tourmentée et hésitante, qui sera maintenant la sienne, pendant des mois, pour orienter valablement sa vie au service de l'Eglise.

#### APPENDICE I

#### LE DOSSIER BAYONNE

Les circonstances de la découverte du dossier Bayonne ayant été indiquées (*supra*, p. 383), il convient de présenter le document lui-même.

##### 1°. *Les conditions de réalisation du dossier*

1. Ce que j'appelle le « dossier Bayonne » est constitué de 7 feuilles pliées faisant autant de cahiers de 4 pages 21 × 27 cm, ni agrafés, ni cousus, paginés de 1 à 27 (la 28<sup>ème</sup> page est blanche).

On y suit d'un bout à l'autre la même écriture, très filiforme, à raison de 28 à 30 lignes par page, sans la moindre marge, sans espace entre les documents copiés ou analysés. Quelques abréviations ici ou là aggravent encore les difficultés de la lecture.

Aux pages 17 (cf n. 15 de l'inventaire ci-après), 22 (nn. 20-21) et 27 (n. 28) quelques lignes d'écriture plus serrée ont été ajoutées après la réalisation de l'ensemble.

2. La comparaison de l'écriture avec la collection d'échantillons d'écriture que représentent les registres de profession (où chaque religieux écrit de sa main le procès-verbal avant de le signer) a permis d'y reconnaître la main du P. Ceslas Bayonne, profès le 29 octobre 1853. L'hypothèse a été confirmée par la confrontation soit avec d'autres notes de travail du P. Bayonne soit avec plusieurs de ses lettres (1866, 1877), la vérification portant aussi bien sur l'écriture serrée que sur l'écriture allongée.

3. La réalisation de ce dossier est à situer entre le milieu de novembre 1883 et le décès du P. Bayonne (9 décembre 1885). C'est par une lettre du secrétaire particulier du cardinal Guibert que le P. Bayonne, en novembre 1883, apprit l'existence, aux archives de l'évêché, de documents concernant Lacordaire.

Paris, le 9 nov. 1883

Mon cher Père Bayonne,

Les archives de l'archevêché ne possèdent pas de lettres du Père Lacordaire à M. Affre. Ces lettres ont dû passer dans les mains des héritiers de l'archevêque.

Mais si vous aviez à consulter celles adressées à Mgr de Quelen, je serais heureux de les mettre sous vos yeux. Je viens d'en trouver un certain nombre, et deux mémoires, aussi de la main du P. Lacordaire.

Votre affectionné

D. Reulet

ch., s.p. de S. Em.

(Archives Lacordaire, J-1883)

4. Les pièces numérotées 1-14, 16-19, 22-25 correspondent à ce que le P. Bayonne a trouvé aux archives de l'archevêché. C'est d'une autre manière, et peut-être auparavant, qu'il a eu connaissance des nn. 15, 20, 21, 26, 28, relevant d'un ensemble Affre-Vauvineux.

5. Aux archives de l'archevêché les pièces conservées étaient soit des minutes de la correspondance de Quelen (nn. 7, 11, 13, 16), soit des originaux (nn. 1-6, 8-10, 12, 14, 17-19, 22, 27).

Le P. Bayonne n'a point pris la peine de transcrire les lettres de Lacordaire à M. de Quelen déjà intégralement publiées par Th. Foisset (*Vie du R. P. Lacordaire*, 2ème éd., 1873), qui disposait des copies effectuées et conservées par Lacordaire lui-même (aujourd'hui: Dijon, Bibl. municip., ms 1723). Vérifiant probablement l'exactitude de l'édition, il aura été amené ainsi à compléter la conclusion d'une de ces lettres et à relever les annotations portées sur l'original (n. 12).

De tout cet ensemble de papiers de Quelen manipulés par le P. Bayonne il y a un siècle, rien ne subsiste maintenant aux archives de l'archevêché, sinon le n. 4 (cf. lettre du Conservateur des « Archives historiques » du diocèse de Paris, 14 septembre 1983).

6. Les nn. 15, 20, 21, 26, utilisent des papiers de la comtesse de Vauvineux.

Marie-Beatrix-Ursule de Sachy de Saint-Aurin († 1865) avait épousé en 1817 Charles-Albert de Gaston de Pollier, dit comte de Vauvineux (1784-1858). Leur fils, Charles-Alexandre-Alfred-Marie de Gaston de Pollier, né en 1828, mourut le 5 mars 1882. Mme de Vauvineux, dont Lacordaire fit la connaissance au début de 1836, lui fut pendant assez longtemps particulièrement dévouée. Elle intervint plusieurs fois à son sujet auprès de M. de Quelen, par l'intermédiaire de M. Affre.

On peut supposer que le P. Bayonne, dans sa recherche de textes inédits

de Lacordaire, eut communication en 1883, par les héritiers de la famille, d'un petit ensemble de lettres de M. Affre à la Comtesse de Vauvineux. Ainsi aura-t-il eu l'idée de la démarche à l'archevêché qui lui valut la réponse reproduite ci-dessus et lui fit accéder aux papiers de Quelen. Les lettres de M. Affre à Mme de V. utilisées par le P. Bayonne se trouvent aujourd'hui aux archives Lacordaire, jointes à une centaine de lettres de Lacordaire (Archives Lacordaire, ADF 2).

## 2° Inventaire du dossier

La numérotation des pièces n'est pas du P. Bayonne, mais de moi.

1. (= pp. 1-3) Lacordaire à M. de Quelen. Rome, 26 novembre 1836.  
Bayonne a intégralement transcrit cette lettre, inconnue de Foisset, Lacordaire n'en ayant pas pris ou conservé copie.  
Edition de ce texte, Appendice II 2°, p. 421.
2. (p. 4) Lacordaire à M. de Quelen. Rome, 5 janvier 1837.  
Simple référence à l'édition par Foisset, p. 371.
3. (pp. 4-5) Abbé Affre à M. de Quelen. Paris, 12 janvier 1837.  
Transcrite.  
Edition de ce texte, ci-dessus p. 404-405.
4. (p. 5) Abbé Vrindts à M. de Quelen. Rome, 13 janvier 1837.  
Transcrite.  
L'original de cette lettre est encore aux Archives de l'archevêché de Paris. - Elle est citée par R. L i m o u z i n - L a m o t h e , *Mgr de Quelen* II, 210, avec référence aux archives, Casier 10, carton 11.
5. (pp. 5-6) X à X. Rome, fin déc. 1836 ou janvier 1837.  
Transcrite.  
La lettre n'est pas datée, mais elle mentionne comme un fait récent la deuxième audience de Montalembert par Grégoire XVI, qui eut lieu le 28 décembre.
6. (p. 6) Lacordaire à M. de Quelen. Rome, 14 janvier 1837.  
Simple référence à l'édition F o i s s e t , I, p. 374.
7. (pp. 6-8) M. de Quelen à Lacordaire. Paris, 19 janvier 1837.  
Transcrite par Bayonne d'après la minute de l'archevêché.  
L'original est à Dijon, Bibl. municip., ms 1723, n° 98.  
Edition de ce texte, Appendice II 4°, p. 423-424.
8. (pp. 8-10) Mme Swetchine à M. de Quelen, 20 janvier 1837.  
Transcrite.  
Edition de ce texte, Appendice II 5°, p. 424-425.

9. (pp. 10-11) Lacordaire à M. de Quelen. Rome, 10 février 1837.  
Renvoi au texte publié par Foisset, II, 380, mais transcrit la conclusion et le post-scriptum dont Lacordaire, utilisé par Foisset, n'avait pas gardé copie.  
Transcrit également des annotations de M. de Quelen sur le texte autographe.
10. (pp. 11-12) Abbé Vrindts à M. de Quelen. Rome, s.d. [fin février 1837?].  
Transcrite.
11. (pp. 12-13) M. de Quelen à l'abbé Vrindts. Paris, 8 mars 1837.  
Transcrite.  
Edition de ce texte, Appendice II 7°, p. 427-8.
12. (pp. 13-14) Lacordaire à M. de Quelen. Rome, 22 août 1837.  
Une référence à Foisset, I, 398, ne vise que quelques passages reproduits par le biographe. Bayonne transcrit ce qui n'est pas dans Foisset.
13. (pp. 14-15) M. de Quelen à Lacordaire. Paris, 15 octobre 1837.  
Transcrite, d'après les minutes de l'archevêché.  
L'original est à Dijon, Bibl. mun., ms 1723, n° 107.
14. (pp. 15-17) Lacordaire à M. de Quelen. Metz, 18 décembre 1837.  
Transcrite. Lacordaire n'ayant pas conservé copie de cette lettre, cette transcription du P. Bayonne est la seule de cette lettre, dont l'existence est attestée par Lacordaire lui-même dans une lettre du même jour à Mme Swetchine.
15. (p. 17) M. Affre à Madame de Vauvineux. 9 janvier 1838.  
M. Affre au Comte de Vauvineux. 8 février 1838.  
Résumés de quelques lignes, en écriture serrée, entre la pièce 14 et la pièce 16.  
Les deux lettres ici citées se trouvent aux Archives Lacordaire, ADF 2, p. III, IV.
16. (pp. 17-18) M. de Quelen à Lacordaire, s.d. [fin déc. 1837].  
Transcrite.  
S'agirait-il d'une lettre écrite mais non envoyée?  
On ne la trouve pas dans le recueil des lettres passives conservées par Lacordaire; la correspondance de ce dernier, dans les premières semaines de 1838, n'y fait aucune allusion.
17. (pp. 18-20) La comtesse de Vauvineux à M. de Quelen. avant 1er mai 1838.  
Transcrite.

18. (pp. 20-21) Lacordaire à M. de Quelen. Paris, 1<sup>er</sup> mai 1838.  
Transcrite.  
Lacordaire n'a pas gardé copie de cette lettre.
19. (p. 22) Lacordaire à M. de Quelen. Paris, 3 mai 1838.  
Transcrite.  
Lacordaire n'a pas gardé copie de cette lettre.
20. (p. 22) M. de Quelen à M. Affre, 16 nov. 1838. Affre à Mme de Vauvineux.  
Simple allusion à ces deux lettres, sous forme d'annotation en haut de la pièce n<sup>o</sup> 19.  
Les deux lettres citées sont aux Archives Lacordaire, ADF 2, p. XV et XVIII.
21. (p. 22) M. Affre à Mme de Vauvineux. 21 octobre 1838, 13 oct. 1839.  
Simple allusion, sous forme d'annotation au bas de la pièce 19.  
Les deux lettres citées sont aux Archives Lacordaire, ADF 2, p. XIII, XIV.
22. (pp. 22-23) Lacordaire à M. de Quelen. Rome, 27 août 1838.  
Transcrite.  
Lacordaire n'a pas conservé copie de cette lettre.
23. (p. 23) M. Affre à M. de Quelen. 26 octobre 1838.  
Deux lignes de résumé.
24. (pp. 23-24) M. Affre à M. de Quelen. 15 novembre 1838.  
Copie de quelques extraits.
25. (p. 24) « Note dans les papiers envoyés certainement de l'évêché de Metz ».  
Le titre est donné ici par le P. Bayonne, avant de transcrire un document dont il conjecture l'origine.  
Ce texte ne semble connu ni de Foisset, ni de Noble, *Le P. Lacordaire à Metz (1837-1838)* (Année dominicaine, 1909, p. 486-496), ni de Julien Favre, *Lacordaire à Metz*, Fribourg, 1912.
26. (p. 24) M. de Quelen à M. Affre. 16 novembre 1838.  
Résumé de quelques lignes. L'original est aux Archives Lacordaire, ADF 2, p. XV.
27. (pp. 25-27) Mme de Vauvineux à M. de Quelen. Paris, 21 décembre 1838.  
Transcrite.
28. (p. 27) M. Affre à Mme de Vauvineux. 8 juillet 1841.  
Quelques lignes extraites de l'original, conservé aux Archives Lacordaire, ADF 2, p. XXI.

## APPENDICE II

## LETTRES INÉDITES

1<sup>o</sup> Mgr de Quelen à Lacordaire, 9 août 1836.

Paris le 9 août 1836

M. Affre m'avoit en effet donné de vos nouvelles mon cher ami, elles étoient si satisfaisantes que je lui ai demandé de les publier; ce qu'il a fait à la satisfaction générale. J'espère que vos censeurs se le tiendront pour dit, et qu'ils vous laisseront en repos. Vous ne pouvez pas douter du bonheur que j'éprouve à vous savoir content; jouissez de ce calme et revenez nous préparé à continuer la belle lutte où vous avez déjà montré tant de zèle et de talent.

Ce que vous m'avez dit après m'avoir parlé de vous m'afflige sans m'étonner, il y auroit beaucoup à répondre et d'une manière péremptoire; vous qui connaissez le terrain mieux que tout autre vous pourriez si l'on vous en donnoit l'occasion infirmer beaucoup de ces arguments; mais il est probable que l'on ne s'attaquera pas à vous, et qu'en haut lieu il y aura un silence qui me suffit; car d'une parole on peut me faire changer de sentiments et d'allure. Je ne connois que l'obéissance qui soit capable d'opérer cette métamorphose, et j'espère être prêt à obéir lorsqu'on aura commandé. Je ne répondrai plus de rien; toutefois je ne pense pas qu'on veuille en venir là ce seroit prendre sur soi une grande responsabilité, le silence au contraire conserve tout, peut-être aussi que nos derniers événements et ceux que l'on peut prévoir sans être ni prophète ni sorcier feront apprécier davantage une réserve que l'on ne comprenoit pas assez. La position a bien changé depuis votre départ, le chapitre de la crainte s'étend et tous les esprits se demandent qu'arrivera-t-il? Personne ne sauroit le dire, n'est-ce pas le cas de s'envelopper dans sa chappe, comme le philosophe dans son manteau? En attendant nous allons sacrer un évêque de Bayeux et un évêque de Sées il reste encore trois sièges à remplir.

Toutes les vacances dans les cures de Paris ont cessé, chacun est à son poste. Nous nous préparons à célébrer la grande [fête] de Marie, notre mère et notre reine, et *Notre-Dame*. Répondez nous de là bas; aimez nous toujours et croyez mon cher Lacordaire à mon bien tendre attachement.

✠ Hyacinthe, archev. de Paris

Monsieur l'abbé Lacordaire  
via de S. Nicolo a Cesarini, 86  
Rome

(Dijon, Bibliothèque municipale, ms 1723, p. 205-206, pièce n<sup>o</sup> 89.)

2<sup>o</sup> *Lacordaire à Mgr de Quelen, 26 novembre 1836.*

Rome, 26 novembre 1836

Monseigneur,

J'attendais impatiemment l'occasion de vous donner de mes nouvelles et de vous témoigner la joie que m'a causée votre lettre si paternelle du 9 août dernier. Elle a achevé de remplir ma retraite d'une paix parfaite dont j'ai joui pendant plusieurs mois mais qui est aujourd'hui troublée par la publication de ce malheureux livre de M. de la Mennais. Je me suis naturellement beaucoup occupé devant Dieu de mes devoirs dans cette pénible circonstance qui heureusement par la force des choses sera la dernière de ce genre. Mme Swetchine m'a fait parvenir sans retard l'avis plein de sollicitude que vous lui avez ouvert pour moi, et après y avoir pris quelques jours pour y penser, moins encore que pour consulter mon confesseur, je me suis décidé à le suivre de point en point. J'ai donc fait sonder par le chargé d'affaires belge le substitut de la Secrétairerie d'Etat, Mgr Capaccini, pour savoir s'il voudrait bien me servir d'intermédiaire près de Sa Sainteté. Il y a consenti, et je lui ai adressé le 22 novembre la lettre qui suit :

« Excellence, M<sup>r</sup> l'abbé de la Mennais vient de publier  
[texte reproduit ci-dessus p. 392.]

Je serai heureux, Monseigneur, si vous trouvez dans cette lettre ce que votre cœur attendait du mien. Mon désir a été du moins de se conformer aux sentiments du vôtre, et si je n'y ai pas atteint ce ne sera pas la faute de ma volonté, mais l'impuissance de son mouvement à suivre le vôtre d'assez près. Aussitôt que j'aurai une réponse, je m'empresserai de vous la transmettre, ainsi que les résolutions qui en seront la conséquence.

Veillez, Mgr, agréer ma reconnaissance pour votre sollicitude trouvée toujours si constante, et l'hommage accoutumé du respect avec lequel je suis,  
de votre Grandeur,

le très humble et très-obéissant serviteur  
H. Lacordaire,  
Chan. hon. de Paris.

(Copie C. Bayonne. Archives Lacordaire, I H 33.)

3<sup>o</sup> *Mgr de Quelen à Lacordaire, 20 décembre 1836.*

Paris le 20 décembre 1836

Je me félicite, mon cher ami, de n'avoir pu répondre plus tôt à votre lettre du 26 9<sup>re</sup>, qui m'a été envoyée par votre respectable amie, ce retard m'a valu la connaissance du résultat si satisfaisant de votre première démarche, que j'ai su par la communication d'une autre lettre de vous datée du 29, et je suis plus en état de vous écrire ce que je pense de tout ceci.

1° Aussitôt l'apparition du fameux mais bien triste ouvrage, j'avois pensé qu'avant de rien faire vous deviez tout simplement demander avis, conseil, ordre *in obedientia caritatis*, vous l'avez fait et bien fait.

2° Je m'attendois à la réponse, le livre ne demande que du silence, c'est ce que j'ai dit ici à M. l'internonce en le priant de le faire savoir à Rome. Depuis l'émission de l'ouvrage ou de la diatribe en question, j'ai été confirmé dans cette pensée, ce pamphlet a eu très peu de succès, à peine si on en a parlé, de côté ou d'autre, et il eût encore été mieux de n'en rien dire du tout, l'auteur en est dit-on fort étonné, mais aussi fort désappointé, attendu que la présentation du libraire est presque nulle, vous voyez qu'il eût été au moins inutile à vous de descendre dans l'arène.

3° Il reste votre projet tout à fait isolé de la production Lamennais, comme vous êtes avancé où vous êtes, il vous seroit difficile de rester dans l'inaction; je ne vois donc pas de possibilité de ne pas travailler à ce que vous avez promis. Mais, pour la publication, ce sera autre chose, non que cette publication ne soit bonne en soi, surtout si vous la faites examiner avant de nous l'envoyer; mais je ne sais si le moment sera bien choisi, pendant notre carême. Ne croyez-vous pas que ce seroit faire paraître un peu d'ambition de votre part que de vous poser ainsi en avant de notre jeunesse, enseignée d'ailleurs à Notre-Dame par un autre que vous? venir à travers la prédication du P. de Ravignan, ne serait-ce pas opérer une diversion qui nuirait plus qu'elle ne servirait? d'ailleurs, vous le savez, notre sphère tourne si vite qu'il seroit possible que vous ne fussiez pas posé au point qu'il faudroit pour tout concilier, il me paraîtroit plus prudent qu'en envoyant votre ouvrage, vous le livrassiez ici en donnant à vos amis, qui sont ceux de la religion, la liberté d'arrêter ou de lancer l'opuscule, avec carte blanche de retrancher ce qui pourroit paraître nécessaire de supprimer. A ce sujet, vous devez considérer qu'écrivant de Rome, avec vos anciennes idées, sur des opinions dites *gallicanes*, il y auroit une délicatesse extrême à garder, pour ne pas trop forcer ce qui dans notre pays deviendrait le sujet de nouvelles discussions, qu'il faut éviter avec soin. L'ennemi ne demande pas mieux que de nous voir divisés, ne fût-ce que sur des points que tous ne comprennent pas bien.

Voilà, mon ami, ce que j'ai cru devoir vous dire, vous savez combien je vous aime, et combien je voudrois vous voir revenir ici propre à défendre la cause de la religion, sans être repris le moins possible par certains gens fort respectables et fort instruits, qui pourroient vous accuser de vouloir, par complaisance, heurter de front des choses sur lesquelles ils croient qu'il y a liberté de penser, le temps où nous vivons ne ressemble à aucun autre.

Vous désirez peut-être savoir un mot de ma situation, à quelques politesses près, que n'avoient pas un certain petit homme qui a fait cet été le voyage d'Italie pour se consoler de sa chute, ma position est toujours la même. Il me paroît qu'elle ne changera pas avec le commencement de l'année prochaine. Je crois la religion intéressée à ce que je ne change pas de manière

d'être, vous comprenez que j'ai dû y bien réfléchir et examiner la chose dans toutes ses faces. Si l'on me donne des *ordres* et si l'on me permet de les *rendre publics* on ne peut douter de ma soumission; si non, à moins qu'ici on fasse ce que l'on doit depuis plus de six ans, je demeure à la même place. Voilà en deux mots le plan que je me suis tracé, et le seul qui me paraisse devoir être bien sans compromettre la religion, au reste, qu'on en soit bien convaincu, rien ne souffre, moi seul je suis dans un état plus difficile, mais je suis destiné à souffrir, *fiat, fiat*.

Tout à vous, mon cher Lacordaire, il me tarde de vous revoir. Dieu veuille que vous nous retrouviez bien tranquille.

✠ Hyacinthe archev. de Paris

(Dijon, Bibliothèque municipale, ms 1723, p. 213-214, pièce n° 93).

4<sup>o</sup> Mgr de Quelen à Lacordaire, 19 Janvier 1837.

Paris le 19 janvier 1837

Tout en moi, croyez le bien, mon cher ami, répond comme vous pouvez le désirer à la disposition de votre âme, aux sentiments de votre cœur. Si parfois les situations particulières apportent des différences dans les jugements de l'esprit et modifient les règles de conduite, non seulement il ne faudra en accuser ni la droiture, ni l'affection; mais encore elles ne seront jamais étrangères aux résolutions qui pourraient d'abord paraître se contrarier. Je suis tellement sûr qu'il en sera toujours ainsi entre nous deux, mon cher Lacordaire, que désormais je ne prendrai plus avec vous de précautions pour vous faire connaître mes pensées, mes vues et les motifs qui me détermineront dans les circonstances où, placé sur un autre point que vous, je puis appercevoir ce que vous ne voyez pas.

L'affaire de votre lettre, que j'ai reçue et lue, m'a toujours paru très délicate, de quelque côté qu'on l'envisageât, sous quelque forme qu'elle se présentât: elle l'est devenue bien davantage; pour moi surtout, depuis qu'examinée en haut lieu et honorée d'un favorable accueil, elle m'est revenue avec une double responsabilité maintenant aussi dangereuse à prendre qu'à décliner. Je ne vous le cache pas, il m'a fallu bien des efforts pour me décider à quelque chose, au milieu des embarras divers dans lesquels je me vois enveloppé. J'ai d'abord eu recours à Dieu, qui ne m'a jamais abandonné dans le dédale où je suis depuis longtemps lancé malgré moi; j'ai pris conseil d'hommes graves et dévoués à tout ce qui est bon, fermes et fidèles à la foi antique et toutefois amis sûrs de votre personne et de votre réputation comme ils sont attachés par le fond de leurs entrailles à l'Eglise Romaine, au Saint Siège apostolique et au vénérable Pontife qui l'occupe si glorieusement et si sagement dans ces tems difficiles. Avec eux j'ai arrêté la note que je joins ici: elle vous apprendra ce que je pense avec eux d'une publication qui nous fait craindre plus de mal

qu'espérer de bien. Cette note était déjà rédigée lorsque j'ai reçu votre lettre du 5 de ce mois qui m'a mis, il est vrai, plus à l'aise de votre côté, puisque vous me faites l'abandon absolu de votre écrit; mais qui, sans me compromettre précisément vis-à-vis du Saint Père, semblerait m'obliger à lui donner du moins quelques explications.

Après avoir bien réfléchi pour savoir si je ne devais pas envoyer directement cette note à Sa Sainteté afin de lui apprendre les motifs d'un silence que nous croyons plus avantageux que la publicité, nous avons résolu, et vous ne douterez pas que je n'aye été le promoteur de cette résolution, nous avons résolu de nous en remettre entièrement à votre loyauté; d'adresser cette note à vous seul; de vous laisser le soin des communications que vous jugerez à propos de faire pour expliquer et pour justifier, s'il en était besoin, une suppression qui, après tout, ne présente aucun inconvénient, puisque la publication n'a point été annoncée. Ce sera à vous à juger comme chrétien, comme prêtre, comme ami, comme auteur, de l'usage que vous croirez devoir faire de cette note, soit que vous la communiquiez *in extenso*, ou par extraits, soit que la gardant pour vous seul, vous aimiez mieux vous en expliquer en termes généraux, de manière à contenter un cœur paternel que nous serions si désolés de contrister en quoi que ce soit.

Voilà, mon ami, le résultat de mes méditations pendant l'indisposition cruelle et assez prolongée que je viens de subir. J'ai fait effort pour écrire cette longue lettre; mais mon écriture est encore trop altérée et trop mauvaise pour que je vous l'envoie telle quelle; je suis encore trop faible pour me copier: vous excuserez donc si je fais mettre au net mon griffonnage. Vous me lirez plus correctement et sans fatigue; mais j'espère que ma signature toute seule vous sera le garant de tout ce que mon cœur vient de dicter et de tout ce qu'il renferme pour vous, mon très cher ami, de sincère attachement et de véritable tendresse.

Hyacinthe archevêque de Paris

[La signature seule est de la main de M. de Quelen.]

(Dijon, Bibliothèque municipale, ms 1723, p. 226-227, pièce n° 98.)

5° Mme Swetchine à Mgr de Quelen, 20 Janvier 1837.

20 janvier 1837

Je rends grâce à votre bonté, Monseigneur, des paroles qu'elle veut bien m'adresser et de la communication qu'elle veut me faire. Je lui rends grâce aussi d'avoir agi dans cette circonstance avec la souveraine liberté qui lui appartient et toute la tendresse de cœur qui est en elle-même. J'ose l'espérer, les blessures de la critique ne rencontreront pas dans M. Lacordaire une susceptibilité trop vive. Le baume versé par votre sollicitude, Monseigneur,

les aura bientôt cicatrisées. L'œuvre de l'obéissance aura porté à la fois tous ses mérites et toutes ses consolations, mais c'est cette obéissance heureuse qui aura l'honneur de ce premier doute qui l'a si merveilleusement disposé à ne s'abandonner qu'à vous, Monseigneur, et à n'invoquer que votre sagesse. Jamais je ne l'avais vu si content de son travail, si confiant même dans le succès, lorsqu'à la réception de votre lettre, saisissant votre pensée avant même qu'elle ne s'appliquât à son travail, sa sécurité disparut et fit place à une incertitude qui ne pouvait attendre sa solution que de vous. L'approbation que son écrit avait reçue à Rome ne pouvait le rassurer suffisamment. M. Lacordaire sait trop bien que c'est vous, Monseigneur, qui êtes son juge naturel, qu'il vous appartient par *droit de naissance*, et j'ose ajouter par *droit de conquête*, et d'ailleurs que c'est uniquement au centre des grands retentissements que se juge d'une manière sûre et compétente l'opportunité de certaines productions.

En écrivant à celui que vous honorez tant, Monseigneur, par le témoignage de votre bienveillance, je n'avais que le soin de lui exposer ce qui s'était passé, de faire ressortir les considérations générales auxquelles il est juste de sacrifier, et celles qui concernent son avenir, lui rappelant toujours combien cet avenir est l'objet de votre paternelle sollicitude. Certes la reconnaissance dans M. Lacordaire n'a nul besoin d'être entretenue ou animée, mais par la nature de son caractère il a grand besoin d'encouragement et je n'en connais pas de plus puissant que le souvenir de bienfaits qui lient presque autant le bienfaiteur que l'obligé.

Avant de soumettre le manuscrit à M. Affre, je ne l'avais communiqué qu'au seul M. Chéruel, ce qui m'avait été demandé par M. Lacordaire; depuis qu'il m'a été renvoyé non seulement le manuscrit n'est pas sorti de mes mains, mais je n'ai pas la plus légère inquiétude que *personne* puisse dire avec vérité l'avoir aperçu. Je ne suis convenue même de son existence qu'avec une seule personne dont je suis sûre; et ceux même qui ont pu en être informés de Rome et à une époque où M. Lacordaire ne pressentait pas un obstacle à la publication de son écrit n'ont pas même essayé de m'interroger, tant on est accoutumé à mon silence et sur la voie de celui que je garderai. Vous voulez bien, Monseigneur, laisser à mon choix de garder ce manuscrit ou de vous le remettre; qu'il me soit permis de profiter de la faculté qui m'est laissée pour le joindre ici. En toute circonstance, Monseigneur, je me trouverai heureuse au delà des volontés que vous aurez voulu m'exprimer, comme de rester en deçà de son approbation même si elle ne me paraissait pas assez librement donnée.

Je suis, Monseigneur, avec les sentiments d'un profond et respectueux attachement,

votre très humble et très obéissante servante

Sophie de Swetchine.

(Copie C. Bayonne. Archives Lacordaire, 1 H 33.)

6<sup>o</sup> *Lacordaire à Grégoire XVI, 4 février 1837.*

Copie de ma lettre au Saint-Père datée de Rome, 4 février 1837.

T. S. Père, j'avais saisi avec empressement, V.S. ne l'a pas ignoré, l'occasion récente de défendre l'honneur du Siège Apostolique contre des attaques qui n'ont pas eu tout le succès apparent qu'on pouvait craindre, mais qui n'en laisseront pas moins dans un grand nombre d'esprits de profondes impressions. Une note de l'Archevêque de Paris qui sera présentée à V.S. en même temps que cette lettre, m'interdit la publication d'un écrit auquel je tenais non par un sentiment de vaine gloire, mais par la certitude du bien qui en serait résulté en France et en Belgique, et peut-être dans d'autres royaumes chrétiens. J'y tenais aussi parce qu'il était souverainement convenable qu'après mes anciens rapports avec un homme aujourd'hui trop fameux, j'élevasse contre ses calomnies une voix d'autant plus sûre d'être écoutée que j'avais été témoin de tout ce qui s'était passé entre ce fils rebelle et le cœur si droit, si généreux, si grand du Souverain pontife Grégoire XVI. V.S. me pardonnera donc, je l'espère, de chercher à ses pieds quelque consolation dans l'amertume que je ressens de ne pouvoir rendre à son règne une éclatante justice. J'ai besoin aussi d'implorer sa protection paternelle dans la situation difficile où je suis placé, et dont l'affaire présente peut lui révéler en quelque sorte les périls.

T.S. Père, la divine Providence a appelé V.S. sur le trône pontifical dans un moment mémorable pour l'église catholique et en particulier pour l'église de France qui, dans ces derniers siècles, a si puissamment influé sur les destinées de toute la Chrétienté. Quand on recherche la cause première de tous les événemens immenses qui ont détruit les fondemens de l'Europe et qui la tiennent en suspens, on la découvre sans peine dans l'esprit de révolte contre le Siège suprême où J.C. en appuyant son église avait appuyé avec elle la société toute entière. La France était le centre de cet esprit si imprévoyant, si peu profond, et elle en a été punie la première en voyant tomber sa vieille et majestueuse monarchie, et ses enfants présenter au monde le spectacle inconnu jusque là d'un peuple irrégulier. L'auguste famille des Bourbons, en remontant sur le trône de ses pères, n'a pas eu le bonheur de connaître la source des maux qui l'avaient affligée, et avec elle la France et l'Europe; elle a voulu reconstruire l'édifice usé de l'église gallicane: elle a péri une seconde fois. C'est au moment de cette seconde catastrophe, que Dieu éleva V.S. sur la siège de St Pierre; elle put craindre d'abord de voir l'Eglise et l'Etat s'effondrer ensemble. Dieu ne l'a pas permis: nous avons vu au contraire, par une sorte de prodige, la paix s'établir, l'église de Belgique retrouver des garanties et sa liberté dans un gouvernement nouveau, l'église d'Irlande conquérir des avantages qui sont le prélude de son affranchissement complet, et ce qui est plus remarquable une réconciliation s'opérer en France entre la Religion et une foule d'esprits éclairés par l'expérience. Jusque là

on n'y avait connu d'hommes religieux que ceux qui étaient affectionnés à un certain ordre de choses passées, à une certaine famille, à un parti enfin. Depuis six ans, beaucoup de nouveaux convertis dans la jeunesse et dans l'âge mûr sont étrangers à ces convictions. La religion se présente aux intelligences fatiguées comme la base première de la société, comme la médiatrice entre tous les citoyens, comme l'espérance unique de l'avenir. Ce n'est plus l'église gallicane avec ses préjugés et ses affections privées: c'est l'église catholique qui s'étend à tous les lieux et à tous les temps, qui accepte toutes les formes de gouvernement, toutes les dynasties pacifiques, toutes les améliorations qui sortent avec les siècles du labeur humain, et même les imperfections inévitables en toutes sortes d'essais. Voilà, T.S. Père, le spectacle digne d'attention que présente votre pontificat, déjà illustre par tant de glorieuses choses que la postérité recueillera dans son impartiale mémoire; et c'est aussi ce que j'avais voulu en partie signaler dans un écrit qui avait reçu l'approbation des hommes placés le plus haut dans la confiance de S.S.

Mais, T.S. Père, cet esprit qui se lève en Europe rencontre naturellement des contradicteurs. Ils ont craint que de Rome même ne se fit entendre une voix supérieure à tous les partis, conviant les princes comme les peuples à reconnaître la cause des malheurs communs dans l'oubli qu'ils ont fait de la vérité. Je serais insensible à cette humiliation si elle n'enlevait au St Siège un hommage utile au progrès de la religion dans les temps présents. Mais je dois me soumettre. Qu'il me soit permis du moins d'espérer que S.S. me jugera exempt de faute dans cette affaire où je n'ai agi que par les conseils des dépositaires de son autorité, et qu'elle continuera la protection dont elle m'a donné encore tout récemment des preuves touchantes. Je passerai de longues années à l'ombre de son trône: qu'elle daigne y abriter un de ses serviteurs, un homme dévoué à la gloire du St. Siège, et qui peut-être un jour ne sera pas inutile comme il l'est aujourd'hui.

[Toute la copie est de la main de Lacordaire.]

(Dijon, bibliothèque municipale, ms 1723, p. 228-229, pièce n° 99.)

7° M. de Quelen à l'abbé Vrindts, 8 mars 1837.

J'ai reçu votre 1ère lettre, celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire peu après votre arrivée à Rome. Les choses d'ici qui se modifient à chaque instant ne peuvent être bien jugées à 500 lieues. Lorsque vos jugements sont arrivés, il y a déjà eu du changement. C'est pourquoi je demande un peu de confiance et de n'être pas pressé. lorsque je vois avec évidence que le bien de la religion exige que je reste en place et en position.

M<sup>r</sup> Haff[reingue] m'a remis aussi vos 2 lettres à son retour. Ayant peu de temps, je ne m'étendrai pas. Seulement il faut que vous sachiez bien et que l'on sache là où vous êtes, vous pouvez les assurer sur ma signature, qu'en-

tre M. Lac[ordaire] et moi il n'est pas question du tout d'opinion *ultram[ontaines] ou galli[canes]*, comme on a osé le dire, je n'ose supposer avec mauvaise foi. La dernière lettre accompagnée d'une note sur cet écrit atteste ce que je vous certifie. M<sup>r</sup> L. m'a écrit qu'il avait fait remettre l'une et l'autre entre les mains du S. Père. Ceux-là donc parlent sans savoir qui jasant sur ces opinions libres dont il ne s'agit pas. On a fait parvenir ici que le S. Siège avait donné l'approbation la plus complète et la plus honorable à l'écrit que l'on m'a envoyé et que je n'ai pas voulu le prendre sous ma responsabilité pour l'impression. Mais je ne connais pas cette approbation officiellement, et par conséquent je ne pourrais paraître y croire devant mon diocèse. De plus en m'adressant cet écrit on le remettait entièrement à mon jugement, me demandant de le jeter au feu si je ne pensais pas qu'il dût paraître; qu'on s'en rapportait absolument à ma décision, ce qui est bien extraordinaire pour un ouvrage déjà, disait-on, approuvé par ceux qui tiennent les affaires chrétiennes. Voilà donc tout et dans tout cela il n'y a *ni gallic[anisme] ni ultra[montanisme]*. J'avoue que je suis plus qu'étonné que la chose ait été présentée sous ce point de vue qui est tout à fait faux.

En voilà assez, je voulais vous faire part de cela à la hâte; il ne me reste plus qu'un instant pour vous remercier et vous assurer de mon dévouement.

Hthe ar. de Paris

(Copie Bayonne. Archives Lacordaire, I H 33.)